Quatre-vingt-neuvième année. — N° 258. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 7 Novembre 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprenant le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprenant les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître :

CODE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Ont été réunies dans une brochure spéciale les deux premières parties du code des postes, télégraphes et téléphones : partie législative, règlements d'administration publique et décrets en conseil d'Etat.

Ce code comprend quatre parties :

Livre Ier. — Le service postal (*monopole postal, dérogations à l'inviolabilité et au secret des correspondances, création de bureaux de poste, conditions d'admission des objets de correspondance, affranchissement, recommandation et chargement, responsabilité de l'administration, franchise postale, colis postaux, distribution postale à domicile et au guichet, poste maritime, infractions postales*).

Livre II. — Le service des télécommunications.

Livre III. — Les services financiers (*comptes courants et chèques postaux, mandats d'articles d'argent, valeurs à recouvrer et envois contre remboursement*).

Livre IV. — L'organisation financière.

Cette brochure de 120 pages de format in-8° carré, **mise à jour au 12 octobre 1957** et complétée par des tables de référence et de concordance des articles du code aux textes législatifs anciens, est mise en vente au prix de **250 F** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].*)

(1 t.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 octobre 1957 portant changements de noms (p. 10482).

Arrêtés portant reclassements, mutation et admission à la retraite :

Conseil d'Etat (p. 10483).

Greffiers (p. 10484).

Secrétaires de parquet (p. 10484).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours pour le recrutement d'attachés de préfecture (p. 10484).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 28 octobre 1957 portant création d'un polygone exceptionnel dans la zone de servitudes du fort de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) (p. 10484).

Décret du 28 octobre 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10484).

Décrets du 28 octobre 1957 portant promotions et nominations (armée de mer, active) (p. 10484).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêté du 4 novembre 1957 portant répartition de crédits (p. 10485).

Energie. — Industrie et commerce.

Arrêtés des 29 septembre et 2 octobre 1957 déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 10486).

Arrêté du 29 octobre 1957 déclarant d'utilité publique des travaux de construction d'une canalisation de transport de gaz et rectificatif (p. 10486).

Arrêté relatif aux dotations en capital accordées aux Charbonnages de France et aux houillères de bassin (rectificatif) (p. 10487).

Arrêtés portant promotions, nominations, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif:

Administration centrale (p. 10487).

Ecole nationale supérieure des mines de Paris (p. 10487).

Mines (p. 10487).

Liste complémentaire d'admission à l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 10487).

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

Arrêté du 2 novembre 1957 prohibant l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques ou sauvages, en provenance de tous pays (p. 10488).

Arrêtés portant nomination et titularisations (eaux et forêts et écoles nationales d'agriculture) (p. 10488).

Liste des élèves de l'école nationale des industries agricoles et alimentaires ayant obtenu en 1957 le diplôme d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires (p. 10488).

Reconstruction et logement.

Décret rapportant dans diverses communes les dispositions relatives à la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés (rectificatif) (p. 10489).

Arrêté du 18 octobre 1957 relatif à des sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (p. 10489).

Arrêté du 25 octobre 1957 portant homologation d'indices de majoration applicables aux prix des barèmes et rectificatif (p. 10489).

Arrêtés portant promotions et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 10498).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 16 octobre 1957 portant reclassement des ouvriers de 3e catégorie de la manufacture nationale de Sèvres dans les nouvelles échelles de rémunération instituées par le décret n° 57-174 du 16 février 1957 (p. 10498).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement et promotions (service de santé) (p. 10498).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêtés du 31 octobre 1957 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 10501).

Arrêté portant intégration (administration centrale) (p. 10501).

Santé publique et population.

Arrêtés des 9, 12, 15 et 17 octobre 1957 portant révocation d'autorisations d'exploitation de sources d'eau minérale (p. 10501).

Arrêté du 11 octobre 1957 portant ouverture de crédits sur exercices clos (p. 10501).

Arrêté du 24 octobre 1957 portant modification et complément à la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, prévue à l'article L. 624 du code de la santé publique (p. 10501).

Arrêté du 30 octobre 1957 relatif à la composition des commissions paritaires de l'administration centrale (p. 10502).

Arrêtés portant nominations (conseillers techniques et hôpitaux psychiatriques) (p. 10502).

Elections:

Candidatures à la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (p. 10502).

Candidatures au comité spécial du fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel (p. 10502).

Suspension temporaire de fonctions (p. 10503).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Démissions de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions du jeudi 7 novembre 1957 (p. 10503).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 10504).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 6 novembre 1957 (p. 10504).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Résultats du tirage de la quarante et unième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 10505).

AGRICULTURE. — ÉQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Avis aux importateurs de carnivores vivants, domestiques ou sauvages (p. 10506).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Saverne (Bas-Rhin) (p. 10506).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Eure (p. 10506).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste additive aux listes de classement des candidats aux emplois réservés de première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale (rectificatif) (p. 10506).

Annonces (p. 10507).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 octobre 1957 portant changements de noms.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer:

Au nom de BEN GHOZI celui de GOZY:

1° Ben GHOZI (Youssef), né le 18 mars 1891 à Tlemcen (Oran), demeurant à Oujda (Maroc), 97, boulevard de Sidi-Yahia;

2° BEN GHOZI (Gilbert-Makiout), né le 7 janvier 1928 à Tlemcen (Oran), demeurant à Oujda (Maroc), 97, boulevard de Sidi-Yahia.

Au nom de BENOLIEL celui de BORNADIEL:

BENOLIEL (Gilbert), né le 22 septembre 1925 à Lyon (Rhône), demeurant à Paris (16e), 92, rue Chardon-Lagache.

Aux noms de BRAUNSCHWEIG et BRAUNSCHWEIG dit BRUNSWICK celui de BRUNSWICK:

1° BRAUNSCHWEIG (Georges), né le 3 juin 1886 à Horbourg (Haut-Rhin), demeurant à Paris (16e), 55, avenue Kléber;
2° BRAUNSCHWEIG dit BRUNSWICK (François-Camille-Jean), né le 29 juillet 1922 à Paris (8e), demeurant à Paris (16e), 8, rue Jean-Richepin, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Jean-Claude-Gabriel-Georges, né le 28 septembre 1951 à Paris (8e); *b*) Philippe-Pierre-Léon, né le 16 mai 1954 à Paris (11e).

Au nom de CALLON celui de CALLON DE MONET DE LAMARCK:

1° CALLON (Marguerite-Thérèse-Marie), née le 30 mars 1920 à Paris (17e), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 6, rue du Général-Henrion-Bertier;
2° CALLON (Emmanuel-Georges-Maurice-Marie), né le 1er mars 1930 à Paris (9e), demeurant à Paris (18e), 60, boulevard de Clichy;
3° CALLON (Robert-Marcel-Daniel-Marie), né le 7 novembre 1930 à Paris (17e), demeurant à Neuilly-sur-Seine, 6, rue du Général-Henrion-Bertier.

Au nom de COHEN celui de CHALANSET:

COHEN (Gilbert-Edouard), né le 6 octobre 1919 à Oran (Algérie), demeurant à Rouen (Seine-Maritime), 41, rue des Carmes, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Francis-Michel, né le 21 octobre 1951 à Oran (Algérie); *b*) Jean-Louis, né le 31 janvier 1951 à Oran (Algérie).

Au nom de COHEN-DELORO celui de DELORO:

COHEN-DELORO (André), né le 3 mars 1933 au Caire (Egypte), demeurant à Paris (15e), 18, rue Emile-Duclaux.

Au nom de DAHMAN celui de DANAND:

1° DAHMAN (Isaac), né le 4 février 1884 à Teniet-el-Haad (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 6, rue Alsace-Lorraine;
2° DAHMAN (Georges-Haïm), né le 8 mars 1925 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 6, rue Alsace-Lorraine;
3° DAHMAN (Pierre-Maurice), né le 13 mai 1928 à Oran (Algérie), demeurant à Oran (Algérie), 6, rue Alsace-Lorraine.

Au nom de DALLO-ESPITALLIER celui de ESPITALLIER:

DALLO-ESPITALLIER (Vincent-Félix), né le 7 mars 1935 à Savines (Hautes-Alpes), demeurant aux Crottes (Hautes-Alpes).

Au nom de EL MEAHDI celui de MADIE:

1° EL MEAHDI (Haïm-Ephraïm), né le 22 juillet 1912 à Nemours (Algérie), demeurant à Toulon (Var), 32, boulevard de Tessé, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Nicole, née le 25 janvier 1947 à Sidi-bel-Abbès (Algérie); *b*) Gérard, né le 11 septembre 1949 à Oran (Algérie);
2° EL MEAHDI (Abraham-Robert), né le 10 septembre 1925 à Nemours (Algérie), demeurant à Toulon, 32, boulevard de Tessé, agissant également au nom de son enfant mineur, Serge-René, né le 15 octobre 1950 à Paris (19e).

Au nom de FILIPPI-ARMENGOL celui de ARMENGOL:

FILIPPI-ARMENGOL (Joannès-Marius), né le 3 juin 1935 à la Tronche (Isère), demeurant à Cannes, 47, avenue d'Antibes.

Au nom de FINKIELSZTAJN celui de FINQUEL:

FINKIELSZTAJN (Iochok), né le 2 septembre 1912 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris (11e), 52, rue J.-P.-Timbaud.

Au nom de GAUTIER celui de MARCHE:

GAUTIER (Claude-Hubert), né le 31 décembre 1931 à Bergerac (Dordogne), demeurant à Bergerac (Dordogne), 31, place Gambetta.

Au nom de HURWICZ celui de HURVIEZ:

HURWICZ (Stéphane-Maxime), né le 4/17 mai 1906 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris (5e), 21 *bis*, rue Tournefort.

Au nom de ISRAËL celui de GUERIN:

ISRAËL (Pierre-Henri), né le 19 novembre 1911 à Nice (Alpes-Maritimes), demeurant à Lyon (Rhône), 9, rue Victor-Hugo, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Christian-Paul, né le 7 août 1950 à Bron (Rhône); *b*) Bernard-Bruno, né le 6 mai 1953 à Lyon (Rhône).

Au nom de JOANNÈS celui de JOANNÈS-BOYAU:

JOANNÈS (Roger-Maurice-Lucien), né le 17 avril 1911 à Paris (17e), demeurant à Dax (Landes), 30, rue du Tuc-d'Eauze, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Claude-Maurice-Joseph, né le 4 juillet 1942 à Paris (17e); *b*) Dominique-Max-Joseph, né le 10 juin 1944 à Dax (Landes); *c*) Bruno-Alain-Jacques-Joseph, né le 18 juin 1948 à Dax (Landes); *d*) Véronique-Suzy-Marie, née le 11 février 1951 à Dax (Landes); *e*) Caroline-Danielle-Lucien, née le 25 mai 1955 à Dax (Landes).

Au nom de KAHANÉ celui de RODIS:

KAHANÉ (Louis-Conrad-Rodis), né le 2 avril 1916 à Paris (14e), demeurant à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône).

Au nom de LALOUM celui de LALAUME:

LALOUM (André-Hély), né le 10 décembre 1915 à Constantine, demeurant 8, rue Crébillon, à Paris (6e).

Au nom de LEIBINSON celui de LEBUISSON:

LEIBINSON (Aron), né le 4 novembre 1911 à Toulouse (Haute-Garonne), demeurant à Suresnes (Seine), 1, avenue Jean-Jaurès, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Aline-Monique-Eliane, née le 10 décembre 1946 à Paris (16e); *b*) Claude-Geneviève-Catherine, née le 18 octobre 1950 à Boulogne-Billancourt (Seine).

Au nom de LEVY celui de METTHEY:

LEVY (Andrée-Marcelle), divorcée AMAND, née le 2 septembre 1898 à Saint-Maurice (Seine), demeurant à Paris (8e), 20, avenue de Messine.

Au nom de LORETI celui de DONNER:

1° LORETI (Justine-Marie-Odette), née le 8 décembre 1949 à Marange-Silvange (Moselle);
2° LORETI (Yvonne-Marie-Jeanne), née le 8 décembre 1949 à Marange-Silvange (Moselle);
3° LORETI (Marie-Evelyne-Mauricette), née le 8 décembre 1949 à Marange-Silvange (Moselle);
4° LORETI (Jean-Jacques-Victor), né le 19 janvier 1953 à Marange-Silvange (Moselle),

demeurant à Maizières-lès-Metz (Moselle), 7, rue Maurice-Barrès, mineurs représentés par la dame Ludmila GORBUNOFF, divorcée LORETI, épouse DONNER.

Au nom de MEHARI celui de MAURY:

MEHARI (Paul-Vincent), né le 3 mars 1936 à Tunis (Tunisie), demeurant à Auch (Gers), 2, chemin de Bégué.

Au nom de POZNANSKY celui de PONS:

1° POZNANSKY (Bernard), né le 4 janvier 1903 à Paris (10e), demeurant à Paris (11e), 23, rue de la Forge-Royale, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Claude-Benjamin, né le 30 mai 1940 à Paris (9e); *b*) Nicole, née le 19 décembre 1950 à Paris (12e);
2° POZNANSKY (Michel-Léon), né le 22 mai 1935 à Paris (9e), demeurant à Paris (18e), 61, rue Damrémont.

Au nom de RAFENBERG celui de RAFFIN:

RAFENBERG (Israël), né le 23 avril-6 mai 1902 à Praga (Pologne), demeurant au Mans (Sarthe), 40 *bis*, rue des Peupliers, agissant également au nom de son enfant mineur, Daniel-Robert, né le 28 décembre 1944 au Mans (Sarthe).

Au nom de ROSENSWEIG celui de RONSAC:

ROSENSWEIG (Charles), né le 25 mars 1908 à Paris (4e), demeurant à Asnières (Seine), 11, rue Brossolette, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Annie Claude-Françoise, née le 30 mai 1937 à Paris (16e); *b*) Jean-Jacques, né le 8 juillet 1946 à Boulogne-Billancourt (Seine).

Au nom de SCHAPIRA celui de CHAPRAT:

SCHAPIRA (Herrmann), né le 22 novembre 1905 à Paris (18e), demeurant à Paris (18e), 49, rue Eugène-Carrière.

Au nom de SOLOVEICIK celui de SOLEAU:

SOLOVEICIK (Albert), né le 29 avril 1893 à Paris (18e), demeurant à Paris (16e), 33, rue de Longchamp, agissant également au nom de son enfant mineur, Jean-Pierre-Charles, né le 4 janvier 1942 à Nice (Alpes-Maritimes).

Art. 2. — Les tribunaux ne pourront être saisis en vue de faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI, et sur justification qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 4 novembre 1957, les secrétaires d'administration au conseil d'Etat dont les noms suivent sont, à compter du 1er janvier 1955, reclassés dans les classes et échelons prévus à l'article 17 du décret n° 55-1619 du 16 décembre 1955 dans les conditions ci-après:

M. Lefebvre (Adolphe), à la classe principale, 5e échelon, avec une ancienneté remontant au 1er novembre 1954.

M. Ernzen (André), à la classe principale, 5e échelon, avec une ancienneté remontant au 3 novembre 1954.

M. Rousseau (Jean), à la classe principale, 3e échelon, avec une ancienneté remontant au 15 septembre 1954.

Mme Latour (Germaine), à la classe principale, 2e échelon, avec une ancienneté remontant au 10 février 1953.

Mme Navelot (Yvonne), à la classe principale, au 2e échelon, avec une ancienneté remontant au 1er décembre 1954.

Mme Paquereau (Thérèse), à la classe principale, au 2e échelon, avec une ancienneté remontant au 1er décembre 1954.

Mlle Perrier (Gabrielle), à la classe principale, au 1er échelon, avec une ancienneté remontant au 1er juin 1954.

Mme Mas (Madeleine), à la classe principale, au 1er échelon, avec une ancienneté remontant au 1er décembre 1954.

Mlle Perrier (Yvette), à la classe normale, au 5e échelon, avec une ancienneté remontant au 1er février 1954.

Greffiers.

Par arrêté du 28 octobre 1957, M. Léonard (Lazare), greffier de classe principale, 5e échelon, au tribunal de première instance de Toulon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 28 octobre 1957, Mlle Caffard (Marguerite), secrétaire de parquet de 2e classe, 1er échelon (ancienneté du 3 novembre 1956), au tribunal de première instance de Beauvais, est mutée au tribunal de première instance de Charolles.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours pour le recrutement d'attachés de préfecture.

Par arrêté en date du 4 novembre 1957, les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'attaché de préfecture dont la session a été ouverte le 1er octobre 1957:

Premier concours.

Alliez (Jean), Audibert (Henri), Balon (Michel), Belda (Raphaël), Benoît (Geneviève), Brenner (Georges), Bru (Eliane), Charles-Sainte-Claire (Romuald), Chomette (René), Codaccioni (Marc), Colin (Jean-Claude), Cordier (Marie-Jeanne), Corre (Jean-Joseph), Coudevylle (Claude), Coutures (Roger), de Bernardi (Marie-Thérèse), Diasgorn (Marcel), Dorion (Georges), Durand (Roger), Fabries (Christian), Galon (Lucien), Garnier (Marcel), Grand (Gérard), Hequin (Louis-Joseph), Herchian (Lucette), Jegouzo (Guenhaël), Labroue (Michel), Lassaygues (Alain), Leduc (Alain), Legrain (Jean-Paul), Leport (Roger), Loubeau (Alain), Marmouyet (Nicole), Martin (Claude), Marty (Jeanine), Maurel (Suzanne), Mayoux (Jean-Claude), Mechinaud (Henri), Minker (Gaston), Noël (Françoise), Pau (Etienne), Pistre (Geneviève), Plas (Jacques), Pretat (Pierre), Raynal (Robert), Rey (Micheline), Robic (Jeanine), Rouch (Geneviève), Ruetsch (Suzanne), Scher (Serge), Serrant (Chantal), Sire (Christian), Surin (Lucienne), Touboul (Lucien), Vanhems (Jacques), Zerlauth (Paul).

Deuxième concours.

Auboin (Guy), Aurenty (Lazare), Barbolosi (Antoine), Bernard (Andrée), Biet (Marie-Cécile), Brunot (Cécile), Canevet (Charles), Chevillard (Huguette), Chotard (Jacqueline), Deguilly (Jacques), Deville (Léon), Dugeny (Roger), Durand (André), Garnon (Jean), Guillaume (Gaston), Jaffrezou (Raymond), Leclercq (Annette), Limousin (Jean), Mandard (Gilbert), Marchand (Albert), Nicolas (Robert), Raoul (Yvonne), Rivière (Louis).

Les épreuves orales auront lieu à Paris à partir du 12 novembre 1957.

Il est attribué cinquante-cinq postes pour le premier concours et vingt pour le deuxième concours. Toutefois, conformément à l'article 22 de l'arrêté du 10 août 1949 modifié, le jury pourra « eu égard au niveau du concours, soit ne pas établir de propositions pour tous les postes mis au concours, soit établir une liste complémentaire ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 28 octobre 1957 portant création d'un polygone exceptionnel dans la zone de servitudes du fort de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Par décret en date du 28 octobre 1957, est constituée en polygone exceptionnel la partie de la zone unique de servitudes du fort de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) représentée en bleu sur le plan annexé au présent décret.

Sont autorisées dans toute l'étendue du polygone les constructions, de quelque nature que ce soit, dont la hauteur ne dépasse pas la cote (103 à 104) des superstructures de l'ouvrage.

Décret du 28 octobre 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 octobre 1957, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que l'élévation du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

A la dignité de grand-croix.

(Pour prendre rang du 16 février 1957.)

M. Kientz (André-Marie-Hippolyte), général de division de l'état-major de la 10e région militaire, classe 1916, recrutement de Lyon.

Décret du 28 octobre 1957 portant promotions et nominations dans les corps d'officiers de marine et d'ingénieurs mécaniciens.

Par décret en date du 28 octobre 1957, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE (SERVICE GÉNÉRAL)

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er novembre 1957.)

Les capitaines de frégate:

M. Rostain (Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Delort, décédé.

M. Lafforgue (René-Charles), du port de Toulon, en complément d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er novembre 1957.)

Les capitaines de corvette:

M. Vandervynckt (Roger-Eugène-Antoine), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Grosjean, retraité.

M. Fliche (Alonzo-Marie-Paul-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Raymond, retraité.

M. Girardon (Robert-Pierre-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Vauchez, décédé.

M. Mailly (Paul-Marie-Maurice-Jean), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Rostain, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er novembre 1957.)

2e tour (choix). M. Bommelaer (André-Marie-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Séguin, placé hors cadres.

1er tour (ancienneté). M. d'Arcangues (François-Marie-Christophe), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vandervynckt, promu.

2e tour (choix). M. Monnier (Marc-Léon-Abel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Fliche, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lisbonis (Yves-Octave), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Girardon, promu.

2e tour (choix). M. Chaline (Emile-Jean), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mailly, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jobelin (Yves-Antonin-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Brisset, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er novembre 1957.)

3e tour (choix). M. Gagneux (Pierre-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Prunet, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Jammayrac (Christian-Marc-Félix), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Mentec, décédé.

2e tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. de Laforcade (Jean-Hugues-Marie-Joseph-Pierre), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bommelaer, promu.

3e tour (choix). M. Vidal de La Blache (Philippe-Jacques-André), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau d'Arcangues, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bessat (Guy-Yvon-Marcel), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Monnier, promu.

2e tour (ancienneté). M. Dorey (Pierre-François), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lisbonis, promu.

3e tour (choix). M. Renaud (André-Léon-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chaline, promu.

1er tour (ancienneté). M. Desaleux (Alain-Georges-Gustave-Raymond), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Jobelin, promu.

B. — Corps des officiers de marine (cadre spécial)

Au grade de capitaine de frégate du cadre spécial.

(A compter du 1er novembre 1957.)

M. le capitaine de corvette du service général inscrit au tableau d'avancement pour le grade de capitaine de frégate du cadre spécial Brisset (Laurent), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Lafforgue, promu.

C. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe,

(A compter du 1er novembre 1957.)

2e tour (ancienneté). M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Fournier (Henri-Alexandre), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Macherel, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe,

(A compter du 1er novembre 1957.)

M. le premier maître mécanicien Wachet (Jean-Alexandre), mle 8643-G-45, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Kerdraon, précédemment promu.

Décret du 28 octobre 1957 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 28 octobre 1957:

Est promu dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

(Pour compter du 1er novembre 1957.)

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. l'officier d'administration de 2e classe (tour choix) Larmet (J.-L.-F.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Nicolas, retraité.

Est nommé dans le personnel administratif de gestion et d'exécution de la marine, branche « Directions de travaux »:

(Pour compter du 1er novembre 1957.)

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Davy (Bernard-Ernest-Jean), stagiaire d'administration des directions de travaux, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Larmet, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er novembre 1957.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Mesnage (G.-P.-P.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Mangez, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Grandmontagne (F.-Y.-V.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Mesnage, maintenu détaché en mission hors cadres.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Le Nouène (H.-V.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Grandmontagne, promu.

M. Le Comte (R.-M.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Prado, retraité.

M. Lusseau (E.-X.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Granet, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe:

(Tour ancienneté.) M. Quidelleur (F.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Nouène, promu.

1er tour (choix). M. Grollier (E.-R.-F.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Comte, promu.

2e tour (choix). M. Charreyre (C.-F.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lusseau, promu.

(Tour ancienneté.) M. Marcel (J.-P.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Brun, retraité.

1er tour (choix). M. Dubrulle (R.-R.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Mouraret, retraité.

2e tour (choix). M. Nogues (A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Bigourdin, retraité.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Répartition de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi de finances pour 1957 n° 56-1327 du 29 décembre 1956;

Vu les décrets nos 56-1316, 56-1349, 56-1352, 56-1353, 56-1354, 56-1356, 56-1359, 56-1362, 56-1363, 56-1365, 56-1369, 56-1371 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour 1957, une somme de 40.695.159 F est définitivement annulée sur le chapitre 34-93: « Fonds destiné à l'amélioration de la productivité des services administratifs » du budget des finances et des affaires économiques (I: Charges communes).

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, sur 1957, un crédit total de 40.695.159 F, réparti par service et par chapitre, conformément à l'état annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

ETAT ANNEXE

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Francs.
	Affaires étrangères.	
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	2.778.274
	Agriculture.	
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	1.246.000
	Affaires économiques et financières.	
	II. — SERVICES FINANCIERS	
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	8.630.000
31-43	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Matériel.....	7.000.000
35-01	Administration centrale. — Travaux d'entretien	900.000
	III. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES	
44-15	Subvention à l'association française pour l'accroissement de la productivité.....	2.797.648
	France d'outre-mer.	
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	790.237
	Justice.	
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	2.450.000
34-12	Services judiciaires. — Matériel.....	2.630.000
	Santé publique et population.	
31-02	Administration centrale. — Matériel.....	3.241.000
	Travail et sécurité sociale.	
31-02	Indemnités et allocations diverses.....	75.000
34-21	Services de la sécurité sociale. — Remboursements de frais.....	250.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
31-02	Administration centrale, — Matériel.....	1.895.000
	Légion d'honneur.	
30-00	Grande chancellerie. — Matériel.....	5.400.000
	Monnaies et médailles.	
66	Frais divers de gestion.....	600.000
	Total.....	40.095.159

ENERGIE. — INDUSTRIE ET COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 26 septembre 1957 de l'ingénieur en chef de la 4e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 25 juin 1957 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'établissement de la ligne d'énergie électrique à 30 kV Chaumont—Biard (Vienne).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'énergie et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 30 septembre 1957 de l'ingénieur en chef de la 6e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 25 juin 1957 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction des lignes d'énergie électrique à 63 kV:

Pied-de-Borne—les Salèles—Bessèges;
Pied-de-Borne—Beyssac;
Pied-de-Borne—Castanet;
Pied-de-Borne—Prévenchères—Chasserades.

Ces lignes intéressent les départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'énergie et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Transport de gaz.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret n° 50-610 du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu la demande présentée par Gaz de France;
Vu l'arrêté du 25 juin 1957 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter en vue de la construction d'une canalisation de transport de gaz sur le territoire des communes ci-après désignées du département du Bas-Rhin:

Rouxwiller, Dettwiller, Gottesheim, Hattmatt, Imbsheim, Lupstein, Printzheim, Riedheim.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'énergie:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1957: page 3612, 2e colonne, article 1er, 5e ligne, au lieu de: « Laglorieuse », lire: « Bascoms ».

Dotations en capital accordées aux Charbonnages de France et aux houillères de bassin.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 octobre 1957: page 9915, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « Vu l'arrêté du 3 avril 1953... », lire: « Vu l'arrêté du 3 avril 1957 ».

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1957: page 10019, 1re ligne, au lieu de: « par arrêté du 16 août 1957 », lire: « par arrêté du 16 octobre 1957 ».

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté du 4 novembre 1957, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 8 octobre 1956 portant nomination d'ingénieurs élèves du corps national des mines en ce qu'elles concernent M. Corbin (Michel-Edmond-Gérard).

Mines.

Par arrêtés des 22 et 25 octobre 1957, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) désignés ci-après, inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1957, ont été promus, au titre du deuxième semestre:

A la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur.

M. Baldy (Albert), à compter du 1er août 1957.
M. Caillot (Gilbert), à compter du 31 décembre 1957.

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

M. Brivady (André), à compter du 1er juillet 1957.
MM. Goar (Jean), Guiter (Roger), à compter du 10 août 1957.
M. Urban (François), à compter du 27 août 1957.
M. Pruvost (André), à compter du 22 septembre 1957.
MM. Rouffiac (Jean), Pouillaude (René) (compte tenu d'une majoration d'ancienneté de 8 mois et 9 jours pour services de résistance), à compter du 6 octobre 1957.
M. Colliot (Jean), à compter du 22 novembre 1957.
M. Capdevielle (Jean), à compter du 1er décembre 1957.

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

M. Guigli (Dario), à compter du 6 juillet 1957.
MM. Binet (Pierre), Leleu (Arsène), à compter du 4 août 1957.
M. Joffre (Alfred), à compter du 10 août 1957.
M. Platteaux (Raoul) (service détaché), à compter du 19 août 1957.
M. Degeorge (Jean), à compter du 6 septembre 1957.
M. Gauthé (René), à compter du 9 septembre 1957.
M. Dhumerelle (Constantin), à compter du 18 septembre 1957.
M. Vallier (Georges), à compter du 23 septembre 1957.
M. Julian (Paul), à compter du 17 décembre 1957.
MM. Feneyrou (Gaston), Agacinski (Henri), à compter du 18 décembre 1957.

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

M. Remenieras (René), à compter du 1er août 1957.
M. Genton (Pierre), à compter du 5 août 1957.
M. Maral (Paul) (service détaché), à compter du 2 octobre 1957.
M. Bernard (André), à compter du 12 décembre 1957.

A la 1e classe du grade d'ingénieur.

MM. Samier (Jules), Kujawa (François), Tuech (Louis), à compter du 1er juillet 1957.
M. Tribes (Fernand), à compter du 2 août 1957.
M. Marlet (Fernand), à compter du 7 septembre 1957.
M. Belbeoch (Henri) (service détaché), à compter du 10 octobre 1957.
M. Moyer (Jean), à compter du 24 novembre 1957.
M. Bar (Robert), à compter du 28 décembre 1957.

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Lheureux (Charles), à compter du 1er septembre 1957.

A la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

(A compter du 15 septembre 1957.)

M. Mouleyre (François).
M. Ruberti (Marius) (service détaché).
M. Derain (Michel).
M. Coin (Casimir) (service détaché).
M. Echallier (Jean).
M. Loire (Roger) (service détaché) (compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 11 mois et 19 jours pour services militaires).
M. Stoffyn (Renaud).
M. Grangeon (Gérard) (service détaché) (compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 11 mois et 19 jours pour services militaires).
M. Leleux (René).
M. Faglin (Guy) (service détaché) (compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 11 mois et 5 jours pour services militaires).
M. Bonnefoy (Jean).

Liste complémentaire d'admission à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 4 novembre 1957, ont été nommés élèves titulaires français à l'école nationale supérieure des mines de Paris les candidats dont les noms suivent:

MM.
Rovel (Jean-Marie);
Duler (Philippe-Francis-Hubert);
Guibert (Georges-Marie-Roger);
Petitjean (Henri-Claude);
Journet (Jacques-Antoine);
Failliot (Bernard-Marie-Yves);
Pajot (Michel);
Embriaco (Roger-Noël-Joseph);
Desormeau-Bedot (Jacques-Louis-Eugène);
Aucouturier (Marc-Hubert-Louis);
Angelini (Jean);
Blazy (Jean-Henri-Marcel);
Daumalin (Claude);
Prompsy (Jean-Jacques-Maurice);
Chapotot (François-Henri-Léon);
Ballandras (Pierre-Jean-Claude);
Gautier (Jean-Jacques);
Jaskarzec (Henri);
Mourand (Jacques);
Cuchet (Bernard-Marie-Paul);
Lamaud (Jean-Claude-Jacques);
Schreiber (Henry-Jacques);
Vianès (Bernard-René-Louis);
Barran (Michel-Pierre-Marius);
Vallet (Louis-Patrice-Pierre);
Valois (Jean-Michel-Marie-Noël);
Vérschaeve (Marc-Jean);
Goichot (Louis-Pierre);
Rubat du Mérac (Jean-Françcis);
De Vaucelles (Henri-Marie-Jean);
Fortin (Jean-Pierre-Jacques);
Sauneuf (Richard-André-Marie);
Baillet (Gilbert-Louis);
Py (Georges-Joseph-Henri-Jean);
Roussel (François-Marie-Sabin);
Ninin (Michel-Henri-François);
Gautherot (Georges-Alphonse);
Rosaz (Jean-Jacques);
Vernet (Daniel-Charles-Gustave);
Granoux (Pierre-Jean-Marie);
Mathis (Bernard-Paul);
Rougeau (Jean-Pierre-Albert),

en remplacement de:

MM.
Ginibre (Jean-Pierre-Victor);
Ilzykson (Claude);
Armand (Richard-Marius-Marie);
Morel (André-Paul-Marie);
Liffort de Buffevent (Marie-François-Charles-Michel-Georges);
Marec (Michel-Emile);
Dubar (Jacques-André);
Risset (Jean-Claude-Raoul-Olivier);
Cabane (André-Richard);
De Bouard (Sébastien-Jean-Marie-Alain);
Bietry (Jacques-Célestin-Lucien);
Dupasquier (Georges);
Ventadour (Pierre-Jean-Charles);
Marec (Claude-Eugène);
Cyrot (Dominique-François-Marie);
Jourdan (Gérard-Henri-Marius);
Decomps (Bernard-Jean-Henri);
Coste (Jean-François-André);
Mathieu (Alain-Etienne-Robert);
Grenard (Alain-Marie-Alexandre);
Ringeisen (Martin-Eugène-Georges);
Jousset (Paul-Arthur);
Cornet (Daniel-Marie-Henri-Léon);
Gilbert (Philippe-Christian-Jean);
Deroide (Jean-Pierre-Paul-François);
Moyen (Dominique-Michel-Stanislas);
Castellan (Dominique-Jean-Marie);
Soulie de Morant (Francis-Neville);
Royer (Daniel-Claude);
Reidenbach (Jacques-René);
Calmels (Pierre-François);
Nicolas (Antoine-Frédéric-Marie);
Bricault (Jean-Pierre-Louis);
Saint-Paul (Michel-Adolphe-Louis);
Herve (Alain-Armand-Antoine);
Javelot (Michel-Jacques);
Blouet (Jacques);
Vial (André-Maurice);
Michel (Jean-Claude);
Laurin (Hugues-Gérard-Paul);
Locard (Pierre-Jacques-Emile);
Marec (Jean-Pierre),

démissionnaires.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Prohibition de l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques ou sauvages, en provenance de tous pays.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code rural, et notamment l'article 247;

Vu le code des douanes;

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et d'exportation;

Considérant la recrudescence de la rage dans la plupart des pays;

Vu l'avis émis le 19 février 1957 par le comité consultatif des épizooties,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est prohibée l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques ou sauvages (Ex n° 01-06 C et D du tarif douanier), en provenance de tous pays.

Art. 2. — Des dérogations aux dispositions du présent arrêté pourront être accordées par le secrétaire d'Etat à l'agriculture sur la demande des importateurs.

Art. 3. — L'arrêté du 3 février 1955 portant prohibition de l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques et sauvages, en provenance d'Allemagne est abrogé.

Art. 4. — Le présent arrêté entrera en vigueur trente jours après la date de sa parution au *Journal officiel*.

Art. 5. — Le professeur, chef des services vétérinaires, et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE DE FÉLICE.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 25 octobre 1957, les agents dont les noms et affectations suivent, intégrés dans l'emploi de sténodactylographe de l'administration des eaux et forêts, sont titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er juillet 1957:

Bayard (Monique), à Paris.
Biau (Valentine), à Valence (Drôme).
Caragnac (Jeanne), à Aurillac (Cantal).
Caramagna (Mireille), à Nice (Alpes-Maritimes).
Claudel (Françoise), à Paris (D. G.).
Contet (Jacqueline), à Dijon (Côte-d'Or).
Cuny (Paule), à Epinal (Vosges).
Del-Ponte (Marie-Jeanne), à Aurillac (Cantal).
Ducerf (Simone), à Paris (D. G.).
Durand (Janine), à Melun (Seine-et-Marne).
Emperaire (Paulette), à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane).
Evrard (Arlette), à Paris.
Frappin (Yvonne), à Troyes (Aube).
De Fremont (Yvonne), à Bordeaux (Gironde).
Gertener (Paulette), à Paris (D. G.).
Guenot (Berthe), à Epinal (Vosges).
Gueury (Jeanine), à Saint-Dié (Vosges).
Henrion (Mauricette), à Troyes (Aube).
Jamme (Yvonne), à Saint-Lô (Manche).
Larrieu (Louisette), à Bayonne (Basses-Pyrénées).
Lefevre (Anne-Charlotte), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Longuemare (Josette), à Rouen (Seine-Maritime).
Martin (Yvonne), à Paris (D. G.).
Mon (Carmen), à Carcassonne (Aude).
Monnin (Jacqueline), à Paris (D. G.).
Monsinjon (Renée), à Nevers (Nièvre).
Moroni (Helké), à Nice (Alpes-Maritimes).
Mur (Yolande), à Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Nanta (Micheline), à Bar-le-Duc (Meuse).
Roche (Marie), à Bourg (Ain).
Rodriguez (Michèle), à Troyes (Aube).
Santoni (Marie-Rose), à Ajaccio (Corse).
Tramcourt (Liliane), à Paris (D. G.).
Vallon (Simone), à Gap (Hautes-Alpes).
Vavon (Eliane), à Melun (Seine-et-Marne).

Par arrêté en date du 25 octobre 1957, les agents dont les noms et affectations suivent, intégrés dans l'emploi d'agent de bureau de l'administration des eaux et forêts, sont titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er juillet 1957:

Binet (Xavière), à Paris (D. G.).
Bordet (Roberte), à Poligny (Jura).
Bouyer (Jeanne), à la Rochelle (Charente-Maritime).
Brohan (Jacqueline), à Paris (D. G.).
Capelier (Léoncie), à Mende (Lozère).
Cazenave (Hélène), à Tarbes (Haute-Pyrénées).
Charbonneau (Germaine), à Auxerre (Yonne).
Chauvin (Edith), à Dijon (Côte-d'Or).
Delhoumme (Suzanne), à Limoges (Haute-Vienne).
Durand (Marie-Louise), à Limoges (Haute-Vienne).
Etienne (Yvette), à Montélimar (Drôme).
Faillant (Anne), à Paris (D. G.).
Fleury (Jacqueline), à Paris (D. G.).
Gascou (Marie), à Paris (D. G.).
Gonguet (Lucienne), à Paris (D. G.).
Goumard (Janine), au Mans (Sarthe).
Guyon (André), à Besançon (Doubs).
Hennegrave (Marie-Jeanne), à Paris (D. G.).
Jimenez (Lucienne), à Evreux (Eure).
Lallement (Roger), à Bar-le-Duc (Meuse).
Maillard (Georgette), à Laval (Mayenne).
Masia (Violette), à Paris (D. G.).
Maurette (Marcelle), à Foix (Ariège).
Melquiond (Huguette), à Toulouse (Haute-Garonne).
Meynier (Michelle), à Lons-le-Saunier (Jura).
Monniot (Suzanne), à Chaumont (Haute-Marne).
Nigon (Simone), à Moulins (Allier).
Noiseau (Marie-Louise), à Annecy (Haute-Savoie).
Poly (Yvette), à Lons-le-Saunier (Jura).
Pothet (Madeleine), à Poitiers (Vienne).
Potier (Pierrette), à Toul (Meurthe-et-Moselle).
Pouffarix (Yvonne), à Paris (D. G.).
Poulain (Roger), à Paris (D. G.).
Quenot (Marie), à Poligny (Jura).
Rostaing (Adrienne), à Grenoble (Isère).
Rouel (Jean-Baptiste), à Paris (D. G.).
Roussel (Simone), à Paris (D. G.).
Saint-Mezard (Anne-Marie), à Agen (Lot-et-Garonne).
Segard (Edmée), à Arras (Pas-de-Calais).
Thomasse (Jeannine), à Evreux (Eure).
Verdeil (Lucile), à Nimes (Gard).
Veron (Camille), à Paris (D. G.).

Ecoles nationales d'agriculture.

Par arrêté du 28 octobre 1957, M. Lindemann (Yves), ingénieur agricole, a été nommé assistant stagiaire de technologie à l'école nationale d'agriculture de Grignon à la suite des résultats du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 26 septembre 1957.

Liste des élèves de l'école nationale des industries agricoles et alimentaires ayant obtenu en 1957 le diplôme d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires.

Par décision en date du 30 octobre 1957, le diplôme d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires a été attribué aux élèves de l'école nationale des industries agricoles et alimentaires appartenant à la promotion 1954-1957 dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

MM.
1 Herpin.
2 Chomienne.
3 Mealhie.
4 Vergnet.
5 Bergault.
6 Caby.
7 Sale.
8 Henrotte.
9 Ouvry.
10 Tabouret.
11 Martinet.
12 Barnerias.
13 Maitrehenry.
14 Besset.
15 Cayeux.
16 Abisou.
17 Rey.
18 D'Avout.
19 Cordier.
20 Pesche.
21 Berkovits.
22 Chaput.
23 Theron.
24 Sterlin.
25 Daujat.
26 Malandain.
27 Batlle.
28 Chartier.
29 Julien.
30 Cadilhac.

D'autre part, le diplôme d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires est attribué aux élèves ci-après désignés, appartenant à des promotions antérieures:

M. Maurel, promotion 1951-1954.
M. Nineuil, promotion 1952-1955.
MM. Bonnome, Rouvillain, Steiner, promotion 1953-1956.

En outre, le diplôme d'études supérieures des industries agricoles et alimentaires a été accordé à MM. Vernat et Thomassin.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Décret rapportant dans diverses communes les dispositions relatives à la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 octobre 1957: page 10322, 2e colonne, 2e alinéa, 2e et 3e ligne, au lieu de: « Chazelles-sur-Léon (Loire) », lire: « Chazelles-sur-Lyon (Loire) ».

Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 18 octobre 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvées, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré:

1° Les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 1956, tenue par les actionnaires de la société coopérative d'habitations à loyer modéré L'Epargne immobilière à Marcq-en-Barœul (Nord), ayant pour objet: sa fusion (ayant entraîné sa dissolution) avec la société coopérative d'habitations à loyer modéré Mon Abri, à Marcq-en-Barœul; l'approbation de la convention de fusion intervenue le 19 novembre 1956 entre les deux sociétés;

2° Les décisions prises par la société coopérative d'habitations à loyer modéré Mon Abri, à Marcq-en-Barœul, lors des assemblées générales extraordinaires en date des 10 décembre et 28 décembre 1956, ayant eu respectivement pour objet: d'approuver la convention de fusion; d'accepter les apports de la société L'Epargne immobilière et de constater la fusion définitive de cette société avec la société coopérative d'habitations à loyer modéré Mon Abri.

Homologation d'indices de majoration applicables aux prix des barèmes.

Commerces d'alimentation, appareils de régulation, de contrôle et de laboratoire, appareils sanitaires, bateaux de location pour rivières, biscuiterie, blanchisseries-teintureries, briqueterie-tuilerie, brosserie-tabletterie, salles de cinéma, salons de coiffure, compteurs: électricité, gaz et eau, confiserie-confiturerie, agencement des édifices cultuels et objets du culte, denrées coloniales, matériel électrique, livre IV: haute tension, matériel électrique, livre V: basse tension, matériel d'incendie, manutention-pesage-levage, métaux non ferreux, industrie du papier, industrie des pâtes alimentaires, pompes centrifuges, raffinerie des pétroles, réservoirs métalliques, salines, savonneries, sécheries et raffineries de la chicorée, matériel de soudure, articles de sports, instruments de musique, accessoires de théâtre, industrie de la suiferie, matériel de topographie et cabinets de géomètres, tuberie en carton, véhicules utilitaires.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat à l'énergie et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 25 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu l'article 10 du décret n° 46-2960 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;

Vu l'arrêté du 30 mai 1952 portant homologation du barème « Commerces d'alimentation »;

Vu l'arrêté du 5 janvier 1953 portant homologation du barème « Appareils de régulation, de contrôle et de laboratoire »;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1950 portant homologation du barème « Appareils sanitaires »;

Vu l'arrêté du 23 juin 1950 portant homologation du barème « Bateaux de location pour rivières »;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1952 portant homologation du barème « Biscuiterie »;

Vu l'arrêté du 23 juin 1950 portant homologation du barème « Blanchisseries-teintureries »;

Vu l'arrêté du 30 mai 1952 portant homologation du barème « Briqueterie-tuilerie »;

Vu l'arrêté du 4 juin 1951 portant homologation du barème « Brosserie-tabletterie »;

Vu l'arrêté du 10 avril 1953 portant homologation du barème « Salles de cinéma »;

Vu l'arrêté du 12 février 1951 portant homologation du barème « Salons de coiffure »;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1950 portant homologation du barème « Compteurs électricité, gaz et eau »;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1951 portant homologation du barème « Confiserie-confiturerie »;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1951 portant homologation du barème « Agencements des édifices cultuels et objets du culte »;

Vu l'arrêté du 5 janvier 1953 portant homologation du barème « Denrées coloniales »;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1953 portant homologation du barème « Matériel électrique, livre IV: haute tension »;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1953 portant homologation du barème « Matériel électrique, livre V: basse tension »;

Vu l'arrêté du 25 mai 1951 portant homologation du barème « Matériel d'incendie »;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1952 portant homologation du barème « Manutention, pesage, levage »;

Vu l'arrêté du 23 juin 1950 portant homologation du barème « Métaux non ferreux »;

Vu l'arrêté du 19 mai 1952 portant homologation du barème « Industrie du papier »;

Vu l'arrêté du 5 mars 1952 portant homologation du barème « Industrie des pâtes alimentaires »;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1950 portant homologation du barème « Pompes centrifuges »;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1951 portant homologation du barème « Raffinerie de pétroles »;

Vu l'arrêté du 22 septembre 1951 portant homologation du barème « Réservoirs métalliques »;

Vu l'arrêté du 9 août 1951 portant homologation du barème « Salines »;

Vu l'arrêté du 19 août 1952 portant homologation du barème « Savonnerie »;

Vu l'arrêté du 9 août 1951 portant homologation du barème « Sécheries et raffineries de la chicorée »;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1950 portant homologation du barème « Matériel de soudure »;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1952 portant homologation du barème « Articles de sports, instruments de musique, accessoires de théâtre »;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1952 portant homologation du barème « Industrie de la suiferie »;

Vu l'arrêté du 12 février 1951 portant homologation du barème « Matériel de la topographie et cabinets de géomètres »;

Vu l'arrêté du 26 février 1951 portant homologation du barème « Tuberie en carton »;

Vu l'arrêté du 27 février 1950 portant homologation du barème « Véhicules utilitaires »;

Vu les propositions prévues à l'article 25 précité,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indices de majorations applicables aux prix au 1er septembre 1939 des barèmes:

Commerces d'alimentation, appareils de régulation, de contrôle et de laboratoire, appareils sanitaires, bateaux de location pour rivière, biscuiterie, blanchisserie-teinturerie, briqueterie-tuilerie, brosserie-tabletterie, salles de cinéma, salons de coiffure, compteurs: électricité, gaz et eau, confiserie-confiturerie, agencements des édifices cultuels et objets du culte, denrées coloniales, matériel électrique, livre IV: haute tension, matériel électrique, livre V: basse tension, matériel d'incendie, manutention-pesage-levage, métaux non ferreux, industrie du papier, industrie des pâtes alimentaires, pompes centrifuges, raffineries des pétroles, réservoirs métalliques, salines, savonneries, sécheries et raffineries de la chicorée, matériel de soudure, articles de sports, instruments de musique, accessoires de théâtre, industrie de la suiferie, matériel de topographie et cabinets de géomètres, tuberie en carton, véhicules utilitaires sont complétés conformément aux indications des tableaux ci-annexés.

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et dont un exemplaire sera déposé au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (direction des dommages de guerre).

Fait à Paris, le 25 octobre 1957

Le secrétaire d'Etat
à la reconstruction et au logement,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADRIEN SPINETTA.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Le secrétaire d'Etat
à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
VITALIS CROS.

Le secrétaire d'Etat à l'énergie,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-CLAUDE ACHILLE.

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Commerces d'alimentation ».

(Homologué par arrêté du 30 mai 1952.)

PÉRIODE D'APPLICATION	FOURS		AUTRES Matériels.
	Boulangers.	Pâtissiers.	
1er semestre 1954.....	24	23,4	23

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Appareils de régulation, de contrôle et de laboratoire ».

(Homologué par arrêté du 5 janvier 1953.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MACHINES pour essais.	APPAREILS de contrôle et de régulation.	MATÉRIEL de laboratoire.
2e semestre 1950.....	13,8	14,3	15,5
1er semestre 1951.....	15	15,5	18,5
2e semestre 1951.....	16,5	18	19,5
1er semestre 1952.....	20	20,5	22,5
2e semestre 1952.....	19,5	20	22
1er semestre 1953.....	19,5	20	22
2e semestre 1953 et année 1954	19,5	20	22

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Appareils sanitaires ».

(Homologué par arrêté du 11 septembre 1950.)

PÉRIODES D'APPLICATION	CÉRAMIQUE sanitaire et matières premières.	ROBINETTERIE et appareils sanitaires en fonte.
2e trimestre 1952.....	21	20,5
3e trimestre 1952.....	20,5	19
4e trimestre 1952.....	20,5	19
1er trimestre 1953.....	20	19
2e trimestre 1953.....	20	19
3e trimestre 1953.....	20	19
Du 4e trimestre 1953 au 1er trimestre 1955 inclus	20	19

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Bateaux de location pour rivière ».

(Homologué par arrêté du 23 juin 1950.)

PÉRIODES D'APPLICATION	BATEAUX et accessoires.	MOTEURS
2e semestre 1953 et année 1954.....	24	26

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Biscuiterie ».

(Homologué par arrêté du 17 novembre 1952.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL et outillage.		STOCKS DE :		
	Fours.	Autres matériels et outillages.	Produits fabriqués.	Farine.	
				Blé.	Seigle.
Année 1953.....	24	23,5	22	21	31
1er semestre 1954.....	24	23	22	21	31

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Blanchisseries - Teintureries ».

(Homologué par arrêté du 23 juin 1950.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL en chaudronnerie.		MATÉRIEL en fonte.	PETIT matériel.
	De cuivre Groupe I.	De tôle. Groupe II.		
1er semestre 1952.....	29	24	23	23
2e semestre 1952.....	28	23,5	22,5	22,5
1er semestre 1953.....	27	23,5	22,5	22,5
2e semestre 1953.....	27	23,5	22,5	22,5
Année 1954.....	27	23,5	22,5	22,5
1er semestre 1955.....	27	23,5	22,5	22,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Briquetorie - Tuilerie ».

(Homologué par arrêté du 30 mai 1952.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES APPLICABLES AUX PRODUCTEURS		
	Briques pleines sauf briques de parement.	Tous produits creux.	Tuiles et briques de parement.
2e semestre 1951.....	15,5	20	20
1er semestre 1952.....	16,3	21	21
2e semestre 1952.....	16	20,6	20,6
1er, 2e et 3e trimestre 1953	16	20,6	20,6

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES APPLICABLES aux négociants et entrepreneurs.			INDICES applicables au matériel.
	Briques pleines sauf briques de parement.	Tous produits creux.	Tuiles et briques de parement.	
2e semestre 1951.....	17,4	22,5	22,5	23
1er semestre 1952.....	18,5	23,8	23,8	23,5
2e semestre 1952.....	18,2	23,3	23,3	23
1er, 2e et 3e trimestre 1953	18,2	23,3	23,3	23

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Brosserie - Tabletterie ».

(Homologué par arrêté du 4 juin 1951.)

1° *Matières premières.*

PÉRIODES D'APPLICATION	TOUTES MATIÈRES sauf os.	OS
2e semestre 1950.....	18,2	17
1er semestre 1951.....	20,7	18
2e semestre 1951.....	25	23
1er semestre 1952.....	25	23
2e semestre 1952.....	24	22

2° *Matériel de brosserie et de tabletterie.*

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
2e semestre 1950.....	14,5
1er semestre 1951.....	15,5
2e semestre 1951.....	15,5
1er semestre 1952.....	15,5
2e semestre 1952.....	20

3° *Produits finis.*

PÉRIODES D'APPLICATION	BROSSERIE fine et utilisant les produits nationaux.	BROSSERIE Utilisant des produits importés.	TABLETTERIE
2e semestre 1950.....	13,6	21	20
1er semestre 1951.....	14,7	22	21
2e semestre 1951.....	15,7	24,2	23
1er semestre 1952.....	17	26	23
2e semestre 1952.....	16,5	24	22

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Brosserie - Tabletterie ».

(Homologué par arrêté du 4 juin 1951.)

1° *Matières premières.*

PÉRIODES D'APPLICATION	TOUTES MATIÈRES sauf os.	OS
Année 1953.....	24	22
Année 1954.....	24	22
1er semestre 1955.....	24	22

2° *Matériel de brosserie et de tabletterie.*

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
Années 1953 et 1954, 1er semestre 1955.....	20

3° *Produits finis.*

PÉRIODES D'APPLICATION	BROSSERIE fine et utilisant les produits nationaux.	BROSSERIE Utilisant des produits importés.	TABLETTERIE
Années 1953-1954 et 1er semestre 1955....	16,5	24	22

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Salles de cinéma ».

(Homologué par arrêté du 10 avril 1953.)

PÉRIODES D'APPLICATION	SIÈGES	MATÉRIEL allemand.	MATÉRIEL américain.	AUTRES matériels.
1er trimestre 1953.....	32	12	12	17,5
2e trimestre 1953.....	32	12	12	17,5
3e trimestre 1953.....	32	12	12	17,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Salons de coiffure ».

(Homologué par arrêté du 12 février 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICE
Année 1954 et 1er semestre 1955.....	22

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Compteurs ».

(Homologué par arrêté du 28 juillet 1950.)

Compteurs d'électricité.

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES APPLICABLES Aux particuliers.	Aux installateurs.	Aux secteurs.
1er trimestre 1952.....	11,7	17,4	16,7
2e trimestre 1952.....	12,3	18,2	17,5
3e et 4e trimestre 1952.	12,5	18,6	17,9
Année 1953.....	12,5	18,6	17,9
Année 1954.....	12,5	18,6	17,9
1er semestre 1955.....	12,5	18,6	17,9
2e semestre 1955.....	12,6	18,8	18,1

Compteurs à gaz à garde d'huile.

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES APPLICABLES Aux particuliers.	Aux administrations publiques et aux industriels.	Aux installateurs.	Aux secteurs.
Année 1952.....	16	16	21	23
1er, 2e et 3e trimestre 1953	16	16	21	23

Compteurs à gaz, secs et hydrauliques.

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES APPLICABLES			
	Aux particuliers.	Aux administrations publiques et aux industriels.	Aux installateurs.	Aux secteurs.
1er trimestre 1952.....	12,5	16,7	20,5	21,4
2e trimestre 1952.....	12,6	16,8	20,6	21,5
3e trimestre 1952.....	12,6	16,8	20,6	21,5
4e trimestre 1952.....	12,3	16,5	20,2	21,1
Année 1953.....	12,3	16,5	20,2	19,4
1er et 2e trimestre 1954.	12,3	16,5	20,2	19,4
3e trimestre 1954.....	12,3	16,5	20,2	19
4e trimestre 1954.....	11,6	15,6	19,1	18,8
1er trimestre 1955.....	11,6	15,6	19,1	17,9
2e trimestre 1955.....	11	14,9	18,2	17,9
3e trimestre 1955.....	11,1	15	18,4	18,1
4e trimestre 1955.....	11,1	15	18,4	18,1

Compteurs d'eau.

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
1er trimestre 1952.....	17,1
2e et 3e trimestre 1952.....	18,2
4e trimestre 1952.....	18
1er, 2e et 3e trimestre 1953.....	17,6
4e trimestre 1953.....	16,7
Année 1954	16,7
1er semestre 1955.....	16,7
2e semestre 1955.....	16,9

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Confiserie - Confiturerie ».

(Homologué par arrêté du 7 juillet 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES			
	Matériel.	Sucre.	Glucose.	Gomme arabique.
3e trimestre 1950.....	17	16	20	13,5
4e trimestre 1950.....	18,5	15	20,5	15
1er semestre 1951.....	21	15,2	21	17
3e trimestre 1951.....	22	15,2	21	18,5
4e trimestre 1951.....	25	17,4	21,5	18
1er semestre 1952.....	26	17,4	23	17
3e trimestre 1952.....	25	17,4	24	16
4e trimestre 1952.....	25	17,2	24	16
1er et 2e trimestre 1953	25	17,2	24,5	16
3e trimestre 1953.....	25	17,2	24	16

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Agencements des édifices cultuels et des objets du culte ».

(Homologué par arrêté du 29 octobre 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	VASES sacrés et orfèvrerie.	CLOCHES		ORGUES et harmonium.
		Métal neuf.	Métal fondu.	
2e semestre 1951.....	21	26	24	24,5
1er semestre 1952.....	22	29	23	26
2e semestre 1952.....	22	28,5	23	25,5
1er semestre 1953.....	22	27,5	23	25
2e semestre 1953.....	22	24,5	23	25
1er semestre 1954.....	22	24	24	25
2e semestre 1954.....	22	24	24	25,5

PÉRIODES D'APPLICATION	VÊTEMENTS, linge liturgique, draperies.	MOBILIERS, agencements en bois.	AUTRES matériels.
2e semestre 1951.....	38	21	21
1er semestre 1952.....	35	20	22,5
2e semestre 1952.....	33	20	21,5
1er semestre 1953.....	33	19	21
2e semestre 1953.....	32,5	19	21
1er semestre 1954.....	32,5	19	21
2e semestre 1954.....	32,5	19,2	21

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Matériel électrique. — Livre IV: Matériel de haute tension ».

(Homologué par arrêté du 15 septembre 1953.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
Année 1951.....	17,5
Année 1952.....	20
1er semestre 1953.....	19
2e semestre 1953.....	18
1er semestre 1954.....	17,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Matériel électrique. — Livre V : Matériel de basse tension ».

(Homologué par arrêté du 15 septembre 1953.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
1er, 2e et 3e trimestre 1951.....	18
4e trimestre 1951.....	19,9
Année 1952.....	20
1er semestre 1953.....	19
2e semestre 1953.....	18
1er semestre 1954.....	17,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Matériel d'incendie ».

(Homologué par arrêté du 25 mai 1951.)

PÉRIODE d'application.	ENGINS		APPAREILS d'extinction.		APPAREILS		MATÉRIEL de protection.	ÉQUIPEMENT des sapeurs-pompiers.
	Pompes.		Extincteurs.	Autres appareils.	d'exploration.	de sauvetage.		
Année 1954.	22,5		14,5	22	17,5	20	20	29

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Manutention - Pesage - Levage ».

(Homologué par arrêté du 7 juillet 1952.)

A. — *Appareils de pesage.*

PÉRIODES D'APPLICATION	BALANCE Roberval, Béranger et poids.	DÉCIMALE romaine (bois et métallique).	PONTS bascules.	BALANCES et bascules automatiques.
1er trimestre 1952.....	24	22	24	13,5
2e trimestre 1952.....	23	21,5	24	13,5
3e trimestre 1952.....	22,5	21	23,5	13
4e trimestre 1952.....	22,5	21	23,5	13
1er trimestre 1953.....	22,5	21	23,5	13
2e trimestre 1953.....	22,5	21	23,5	13
3e trimestre 1953.....	22,5	21	23,5	13

B. — *Appareils de levage et de manutention.*

PÉRIODES D'APPLICATION	PALANS à bras, chariots porte-palans, grue d'atelier, manutention.	PALANS électriques.	CABESTANS électriques.
3e trimestre 1952.....	21	22,5	26,5
4e trimestre 1952.....	21	22,5	26,5
1er trimestre 1953.....	21	22,5	26,5
2e trimestre 1953.....	21	22,5	26,5
3e trimestre 1953.....	21	22,5	26,5

PÉRIODES D'APPLICATION	CRICS et vérins.	TREUILS à bras.	PONTS roulants électriques.
3e trimestre 1952.....	20	20	26
4e trimestre 1952.....	20	20	26
1er trimestre 1953.....	20	20	26
2e trimestre 1953.....	20	20	26
3e trimestre 1953.....	20	20	26

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Métaux non ferreux ».

(Homologué par arrêté du 23 juin 1950.)

1° *Produits bruts.*

PÉRIODES D'APPLICATION	ALUMINIUM	ANTIMOINE	BRONZE	CADMIUM	CUIVRE électrolytique.	ETAIN
4e trimestre 1952.....	13	17,1	32,8	42,9	34	22,2
1er trimestre 1953.....	13	15,9	31,8	41,6	34	21,7
2e trimestre 1953.....	13	15,3	25,6	41,6	30	18,6
3e trimestre 1953.....	13	14,9	22,8	41,6	28,8	15,4
4e trimestre 1953.....	13	15,2	23,3	41,6	28,8	15,7
1er trimestre 1954.....	13	15,2	22,6	41,6	28,1	16,2

PÉRIODES D'APPLICATION	LAITON	MAGNÉSIUM	MERCURE	NICKEL	PLOMB	ZINC
4e trimestre 1952.....	40,5	19,5	21,8	24,5	38,3	37,2
1er trimestre 1953.....	38,6	19,5	21,8	24,5	35,9	32,5
2e trimestre 1953.....	28,8	19,5	23,5	24,5	33,9	29,6
3e trimestre 1953.....	25	19,5	23,5	24,5	35,9	29,6
4e trimestre 1953.....	27	19,5	24,3	24,5	35,2	29,6
1er trimestre 1954.....	27	19,5	22,6	24,5	35,2	29,6

2° *Demi-produits.*

PÉRIODES D'APPLICATION	ALUMINIUM	CUIVRE	DURALUMIN	ETAIN
4e trimestre 1952.....	18,6	30,4	15,6	24
1er trimestre 1953.....	18,6	28,7	15,4	20,5
2e trimestre 1953.....	18,6	26	15,4	17,3
3e trimestre 1953.....	18,6	25,3	15,4	14,6
4e trimestre 1953.....	18,6	24,7	15,4	14,7
1er trimestre 1954.....	18,6	24,8	15,4	15,3

PÉRIODES D'APPLICATION	LAITON	MAGNÉSIUM	NICKEL	PLOMB	ZINC
4e trimestre 1952.....	32	22	27,5	28,1	29,5
1er trimestre 1953.....	30,5	22	27,5	26,8	26,3
2e trimestre 1953.....	26,7	22	27,5	25,3	25,8
3e trimestre 1953.....	26,1	22	27,5	25,5	25,8
4e trimestre 1953.....	25,8	22	27,5	25,5	25,8
1er trimestre 1954.....	25,8	22	27,5	25,5	25,8

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Métaux non ferreux ».

(Homologué par arrêté du 23 juin 1950.)

1° *Produits bruts.*

PÉRIODES D'APPLICATION	ALUMINIUM	ANTIMOINE	BRONZE	CADMIUM	CUIVRE électrolytique.	ETAIN
2e trimestre 1954.....	13	15,2	22,8	39	28,4	17,8
3e trimestre 1954.....	12,8	15,5	23,3	39	28,4	18,1
4e trimestre 1954.....	12,8	16,4	26	39	29,6	17,4
1er trimestre 1955.....	12,8	16,6	28,2	36,5	33,8	17,1
2e trimestre 1955.....	12,8	16,6	29,9	36	37,8	17,4

PÉRIODES D'APPLICATION	LAITON	MAGNÉSIUM	MERCURE	NICKEL	PLOMB	ZINC
2e trimestre 1954.....	28,3	19,5	23,5	24,5	36,6	29,6
3e trimestre 1954.....	30,7	18,7	27,5	23,5	37,6	29,8
4e trimestre 1954.....	34,5	18,7	31,5	23.	39,3	31
1er trimestre 1955.....	40	18,7	36,2	23,7	39,3	31,6
2e trimestre 1955.....	41,5	18,7	39,2	23,7	39,3	32,5

2° *Demi-produits.*

PÉRIODES D'APPLICATION	ALUMINIUM	CUIVRE	DURALUMIN	ETAIN
2e trimestre 1954.....	18,2	25	15,4	16,8
3e trimestre 1954.....	18,2	25,4	15,4	17,1
4e trimestre 1954.....	18,2	26,3	15,4	16,4
1er trimestre 1955.....	18,2	29,3	15,4	16,2
2e trimestre 1955.....	18,2	31,8	15,4	17,1

PÉRIODES D'APPLICATION	LAITON	MAGNÉSIUM	NICKEL	PLOMB	ZINC
2e trimestre 1954.....	26,2	22	27,5	26,4	25,8
3e trimestre 1954.....	26,5	22	27	27	26,2
4e trimestre 1954.....	27,6	22	26,5	28,5	26,5
1er trimestre 1955.....	30,3	22	26,5	28,5	27,8
2e trimestre 1955.....	32,2	22	26,5	28,5	28,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Industries du papier ».

(Homologué par arrêté du 19 mai 1952.)

1° *Matières premières.*

PÉRIODES D'APPLICATION	PATES	VIEUX PAPIER
3e trimestre 1950.....	19	25
4e trimestre 1950.....	25,5	40,5
1er trimestre 1951.....	31	61,5
2e trimestre 1951.....	40	71
3e trimestre 1951.....	49,5	65
4e trimestre 1951.....	50,5	65
1er trimestre 1952.....	50	63
2e trimestre 1952.....	47,5	46
3e trimestre 1952.....	42	30,5
4e trimestre 1952.....	37,5	30
1er trimestre 1953.....	37,5	31
2e trimestre 1953.....	32	30,5
3e trimestre 1953.....	32	31,5
4e trimestre 1953.....	30,5	32
1er trimestre 1954.....	30,5	32

2° *Produits finis et transformés.*

PÉRIODES D'APPLICATION	PAPIERS	CARTONS	PRODUITS transformés.
3e trimestre 1950.....	18	23,8	19,5
4e trimestre 1950.....	20,5	24,5	21
1er trimestre 1951.....	25,5	29	23
2e trimestre 1951.....	33	35,5	25
3e trimestre 1951.....	40	38,5	34
4e trimestre 1951.....	41	39	36
1er trimestre 1952.....	40	38,5	36,5
2e trimestre 1952.....	34	34	33
3e trimestre 1952.....	32	32	30
4e trimestre 1952.....	30	30	28
1er trimestre 1953.....	26	27	26
2e trimestre 1953.....	26	27	26
3e trimestre 1953.....	27	28	26,5
4e trimestre 1953.....	27	28	26,5
1er trimestre 1954.....	27	28	26,5

NOTA. — Les indices de majoration applicables au matériel de fabrication ou de transformation feront l'objet d'une homologation ultérieure.

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Industrie des pâtes alimentaires ».

(Homologué par arrêté du 5 mars 1952.)

1° *Matériel.*

PÉRIODES D'APPLICATION	MATERIEL de semoulerie	MOULES à pâtes alimentaires, en laiton, bronze ou cuivre.	AUTRES matériels.
1er trimestre 1951.....	18	21	19
2e trimestre 1951.....	20	21	20
3e trimestre 1951.....	21	22	21
4e trimestre 1951.....	23	28	24
1er trimestre 1952.....	23,5	30	24
2e trimestre 1952.....	23	29	23
3e trimestre 1952.....	23	29	23
4e trimestre 1952.....	23	27	23
Année 1953.....	23	25	23
Année 1954.....	23	24	23

2° *Matières premières et produits finis.*

PÉRIODES D'APPLICATION	FARINES ET SEMOULES	PATES ALIMENTAIRES
2e trimestre 1951.....	19	17
3e trimestre 1951.....	24,5	20
4e trimestre 1951.....	25	22
1er, 2e et 3e trimestre	25	22,5
4e trimestre 1952.....	24,5	22
Année 1953.....	24,5	22
1er semestre 1954.....	24,5	22
2e semestre 1954.....	24	21,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Denrées coloniales ».

(Homologué par arrêté du 5 janvier 1953.)

1° *Café.*

PÉRIODES D'APPLICATION	MARCHANDISES SOUS DOUANE			MARCHANDISES acquittées.
	Cafés coloniaux.	Cafés étrangers.		
		Brésil, Equateur.	Autres étrangers.	
4e trimestre 1953.....	52	89	50	40
1er semestre 1954.....	56	106	68	44
2e semestre 1954.....	53	106	72	43
1er trimestre 1955.....	47	93	55	39

2° *Cacao en fèves.*

PÉRIODES D'APPLICATION	ENTREPOT toutes provenances.	MARCHANDISES ACQUITTÉES	
		Coloniaux, Venezuela, Guyaquil, Trinité.	Autres provenances.
4e trimestre 1953.....	68	59	39
1er semestre 1954.....	104	90	65
2e semestre 1954.....	112	95	64
1er trimestre 1955.....	91	77	52

3° *Poivres.*

PÉRIODES D'APPLICATION	ENTREPOT	MARCHANDISES acquittées.
4e trimestre 1953.....	356	165
1er trimestre 1954.....	327	147
2e trimestre 1954.....	257	116
3e trimestre 1954.....	237	110
4e trimestre 1954.....	196	92
1er trimestre 1955.....	189	88
2e trimestre 1955.....	142	66

4° *Vanilles, rhums, thés.*

PÉRIODES D'APPLICATION	VANILLES	RHUMS	THÉS	
			Etrangers.	Coloniaux.
4e trimestre 1953.....	12,9	19,5	21	(1)
1er semestre 1954.....	18,5	19,5	22	
2e semestre 1954.....	22,2	19,5	27	
1er semestre 1955.....	19,2	19,5	30	

(1) Il n'a pas été constaté de cours pour les thés coloniaux.

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Pompes centrifuges ».

(Homologué par arrêté du 25 octobre 1950.)

PÉRIODE D'APPLICATION	POMPES catalogables.	POMPES non catalogables.
Année 1954.....	20,5	24

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Raffinerie de pétroles ».

(Homologué par arrêté du 6 janvier 1954.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
1er et 2e semestre 1953.....	24
Année 1954.....	24

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Réservoirs métalliques ».

(Homologué par arrêté du 22 septembre 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
1er trimestre 1951.....	18
2e trimestre 1951.....	21
3e trimestre 1951.....	21
4e trimestre 1951.....	24
Année 1952.....	24
1er trimestre 1953.....	24
Années 1953 et 1954.....	24

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Salines ».

(Homologué par arrêté du 9 août 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL	SELS de consommation humaine.	SELS à usage industriels.	SELS à usage agricole.
1er semestre 1951.....	17,5	15	12	8
3e trimestre 1951.....	19	16,7	12	10
4e trimestre 1951.....	23	18,5	13	11,2
1er semestre 1952.....	23	19	13	11,2
2e semestre 1952.....	22	19	13	11,2
1er semestre 1953.....	22	19	13	11,2
3e trimestre 1953.....	22	19	13	11,2
4e trimestre 1953.....	22	19,4	13	11,2
Année 1954.....	22	19,4	13	11,2
1er semestre 1955.....	22	19,4	13	11,2

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Savonnerie ».

(Homologué par arrêté du 19 août 1952.)

1° *Matières premières.*

PÉRIODES D'APPLICATION	HUILES	SUIF FONDU	LESSIVE de soude.
4e trimestre 1953.....	37	32,5	17,8
1er trimestre 1954.....	36,5	32	17,8
2e trimestre 1954.....	36,5	31	17,8
3e trimestre 1954.....	35	32	17,5
4e trimestre 1954.....	35,5	32,5	17,5

2° *Matériel.*

PÉRIODES D'APPLICATION	CHAUDRONNERIE, cuverie.	AUTRES MATÉRIELS de fabrication.
4e trimestre 1953.....	24	26
Année 1954.....	24	26

3° *Produits fabriqués.*

PÉRIODES D'APPLICATION	SAVONS	GLYCÉRINE
4e trimestre 1953.....	35	44
1er, 2e et 3e trimestre 1954	35	44
4e trimestre 1954.....	35	41

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Sécheries et raffineries de la chicorée ».

(Homologué par arrêté du 9 août 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL	COSSETTES vertes.	CHICORÉE torréfiée.
2e trimestre 1951.....	16,5	26,5	15,8
3e trimestre 1951.....	18,5	26	16,3
4e trimestre 1951.....	20	26	17
1er trimestre 1952.....	22,5	31	17,9
2e trimestre 1952.....	22,5	31,8	20
3e trimestre 1952.....	22,5	31	19,5
4e trimestre 1952.....	22,5	31	19,5
1er semestre 1953.....	22,5	31	19,5
2e semestre 1953.....	22,5	31	19,5
1er semestre 1954.....	22,5	31	20
2e semestre 1954.....	22,5	30	20
1er semestre 1955.....	22,5	30	20,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Matériel de soudure ».

(Homologué par arrêté du 16 décembre 1950.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MACHINES A SOUDER par résistance.	AUTRES MATÉRIELS et accessoires.
3e trimestre 1950.....	17	13
4e trimestre 1950.....	18,3	14
1er trimestre 1951.....	19,3	15
2e trimestre 1951.....	21	16
3e trimestre 1951.....	21,5	17
4e trimestre 1951.....	25	20
1er trimestre 1952.....	27	20
2e trimestre 1952.....	27	20
3e trimestre 1952.....	26,5	19,5
4e trimestre 1952.....	26,5	19,5
1er trimestre 1953.....	26,5	19,5
2e trimestre 1953.....	26,5	19,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Articles de sports, Instruments de musique, Accessoires de théâtre ».

(Homologué par arrêté du 26 novembre 1952.)

1° *Articles de sports et instruments de musique.*

PÉRIODES D'APPLICATION	SPORTS		MUSIQUE		
	Matériel (bois et métal)	Matériel (textile et caoutchouc).	Pianos.	Lutherie.	Cuivres et divers.
2e trimestre 1951.....	24	26	21,7	16	18
3e trimestre 1951.....	24	26	23	18	22,5
4e trimestre 1951.....	27,5	30	24,7	18	22,5
1er semestre 1952.....	30	32	27,3	21	24,8
2e semestre 1952.....	29	31	27,3	20	24
1er semestre 1953.....	29	31	27,3	20	24

2° *Accessoires de théâtre.*

PÉRIODES D'APPLICATION	MOBILIER et matériel spéciaux pour salles de jeux.	THÉATRE	
		Costumes et perruques.	Décors et accessoires.
2e trimestre 1951.....	16	35	22
3e trimestre 1951.....	16	34	22
4e trimestre 1951.....	18	32	25
1er semestre 1952.....	19	30	25
2e semestre 1952.....	19	29	23
1er semestre 1953.....	19,5	29	23

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Articles de sports, Instruments de musique, Accessoires de théâtre ».

(Homologué par arrêté du 26 novembre 1952.)

1° *Articles de sports et instruments de musique.*

PÉRIODES D'APPLICATION	SPORTS		MUSIQUE		
	Matériel (bois et métal)	Matériel (textile et caoutchouc).	Pianos.	Lutherie.	Cuivres et divers.
2e semestre 1953.....	29	31	27,3	20	24
1er semestre 1954.....	29	31	27,3	20	24
2e semestre 1954.....	29	31	29,1	20	24
1er semestre 1955.....	29	31	31	22	24

2° *Accessoires de théâtre.*

PÉRIODES D'APPLICATION	MOBILIER et matériel spéciaux pour salles de jeux.	THÉATRE	
		Costumes et perruques.	Décors et accessoires.
2e semestre 1953.....	19,5	29	23
1er semestre 1954.....	19,5	29	23
2e semestre 1954.....	19,5	29	23
1er semestre 1955.....	19,5	29	23

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Industrie de la sulferie ».

(Homologué par arrêté du 7 juillet 1952.)

1° *Matières premières.*

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
3e trimestre 1951.....	39
4e trimestre 1951.....	39
1er trimestre 1952.....	26
2e trimestre 1952.....	19
3e trimestre 1952.....	22
4e trimestre 1952.....	23
1er trimestre 1953.....	21
2e trimestre 1953.....	21
3e trimestre 1953.....	23,5

2° *Matériel.*

PÉRIODES D'APPLICATION	CUVES BOIS	AUTRES MATÉRIELS de fabrication.
1er semestre 1952.....	33	23
2e semestre 1952.....	31	24
1er trimestre 1953.....	31	24
2e et 3e trimestres 1953.	30	24

3° *Produits finis.*

PÉRIODES D'APPLICATION	A USAGE ALIMENTAIRE	A USAGE INDUSTRIEL
3e trimestre 1951.....	44	44
4e trimestre 1951.....	45	45
1er trimestre 1952.....	35,5	35,5
2e trimestre 1952.....	26	26
3e trimestre 1952.....	32	32
4e trimestre 1952.....	30	30
1er trimestre 1953.....	29,5	29,5
2e trimestre 1953.....	30	30
3e trimestre 1953.....	33	33

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Industrie de la sulferie ».

(Homologué par arrêté du 7 juillet 1952.)

1° *Matières premières.*

PÉRIODES D'APPLICATION	INDICES
4e trimestre 1953	23
Année 1954	22

2° *Matériel.*

PÉRIODES D'APPLICATION	CUVES BOIS	AUTRES MATÉRIELS
4e trimestre 1953 et année 1954	29,5	21

3° *Produits finis.*

PÉRIODES D'APPLICATION	A USAGE ALIMENTAIRE	A USAGE INDUSTRIEL
4e trimestre 1953	32,5	32,5
1er trimestre 1954	32	32
2e trimestre 1954	31	31
3e trimestre 1954	32	32
4e trimestre 1954	32,5	32,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Matériel de topographie et cabinets de géomètres ».

(Homologué par arrêté du 12 février 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL DE TERRAIN		MATÉRIEL de bureau.
	Français.	Suisse.	
1er trimestre 1952	23	20	23
2e trimestre 1952	23	20,9	23
3e trimestre 1952	22,5	20,9	22,5
4e trimestre 1952	22,5	20,9	22,5
1er trimestre 1953	22,5	20,9	22,5
2e trimestre 1953	22,5	20,9	22,5

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Matériel de topographie et cabinets de géomètres ».

(Homologué par arrêté du 12 février 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL DE TERRAIN		MATÉRIEL de bureau.
	Français.	Suisse.	
2e semestre 1953	22,5	20,9	22,5
1er semestre 1954	22,5	20,9	22,5
2e semestre 1954	22,5	21	22,6
1er semestre 1955	22,5	21	22,6

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Tuberie en carton ».

(Homologué par arrêté du 26 février 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MATÉRIEL	PRODUITS FABRIQUÉS
Année 1952	21	31
1er semestre 1953	21	30
2e semestre 1953	21	26
Année 1954	21	27

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Véhicules utilitaires ».

(Homologué par arrêté du 27 février 1950.)

PÉRIODES D'APPLICATION	VÉHICULES UTILITAIRES				TRACTEURS routiers.
	Jusqu'à 800 kg.	De 1 t. à 2,5 t.	De 3 t. à 7 t.	De 8 t. à 15 t.	
1er trimestre 1952	21,5	20,5	21	19,3	19,2
2e trimestre 1952	21,5	20,6	21,5	20,7	20,1
3e trimestre 1952	21	20,2	21,5	21,1	20,1
4e trimestre 1952	21	20	20,3	19	19
1er, 2e et 3e trimestre 1953	21	20	20,3	19	19

PÉRIODES D'APPLICATION	CITERNES	CARROSSERIES et remorques.
1er semestre 1952	22,5	18,5
2e semestre 1952	22	18
1er, 2e et 3e trimestre 1953	22	18

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Véhicules utilitaires ».

(Homologué par arrêté du 27 février 1950.)

PÉRIODES D'APPLICATION	VÉHICULES UTILITAIRES				TRACTEURS routiers.
	Jusqu'à 800 kg.	De 1 t. à 2,5 t.	De 3 t. à 7 t.	De 8 t. à 15 t.	
4e trimestre 1953	21	20	20,3	19	19
Année 1954	21	20	20,3	19	19
1er semestre 1955	21	20	20,3	19	19

PÉRIODES D'APPLICATION	CITERNES	CARROSSERIES et remorques.
4e trimestre 1953	22	18
Année 1954	22	18
1er semestre 1955	22	18

Mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Industrie textile (livre II: Laine) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1957, page 10366, 1re colonne, mise à jour des indices de majoration applicables aux prix du barème « Industrie textile (livre II: laine) », 2e matériel étranger, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « 4e trimestre 1954 », lire: « 4e trimestre 1953 »; II. — Matières premières, 3e colonne, 1re ligne, au lieu de: « 49,5 », lire: « 48,5 ».

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés en date du 29 octobre 1957, pris en exécution du tableau d'avancement valable pour 1957, les ingénieurs principaux titulaires de 1re classe, 3e échelon, désignés ci-après, sont promus ingénieurs en chef titulaires 2e échelon:

a) A compter du 1er octobre 1957: M. Bonnaud (Jules);
b) A compter du 16 octobre 1957: M. Dumet (André).

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, Mlle Lefaure (Marie-Louise), agent de bureau titulaire, 8e échelon, des services extérieurs, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 1957.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Reclassement des ouvriers de 3e catégorie de la manufacture nationale de Sèvres dans les nouvelles échelles de rémunération instituées par le décret n° 57-174 du 16 février 1957.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 57-174 du 16 février 1957 portant règlement d'administration publique instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat;
Vu le décret n° 57-175 du 16 février 1957 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories D et C, notamment son article 4;
Vu l'arrêté du 16 février 1957 fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplois des catégories D et C prévus à l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les ouvriers de 3e catégorie de la manufacture nationale de Sèvres sont reclassés dans les échelles instituées par le décret n° 57-174 du 16 février 1957 susvisé, conformément aux tableaux de correspondance ci-dessous.

Sous réserve des dispositions particulières mentionnées à ce tableau, les intéressés conservent dans leur échelon des nouvelles échelles l'ancienneté qu'ils ont acquise dans leur ancien échelon.

Cette dernière ancienneté ne devra pas excéder la durée moyenne exigée dans l'ancien échelon pour accéder à l'échelon immédiatement supérieur

GRADES	NOUVELLES ECHELLES de rémunération 5 C.
Ouvrier 3e catégorie (manufacture nationale de Sèvres):	
1re classe	10e échelon.
2e classe (1)	9e échelon.
3e classe	9e échelon.
4e classe (1)	8e échelon.
5e classe (2)	7e échelon.
6e classe (3)	6e échelon.
7e classe (4)	5e échelon.

(1) L'ancienneté d'échelon est majorée de 2 ans.
(2) L'ancienneté d'échelon est majorée de 1 an.
(3) L'ancienneté d'échelon est majorée de 1 an et 8 mois.
(4) L'ancienneté d'échelon est majorée de 2 ans et 8 mois.

Les intéressés qui ont ainsi trois ans d'ancienneté et plus dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant trois ans.

Art. 2. — Indépendamment des reclassements intervenus dans l'emploi occupé par les fonctionnaires visés ci-dessus à la date du 1er octobre 1956, la situation de ceux d'entre eux qui auront été l'objet entre cette date et la date de publication du décret n° 57-175 du 16 février 1957 susvisé de décisions de promotion ou de nomination dans l'emploi visé par le présent arrêté devra être revisée, à compter de leur date de promotion ou de nomination, conformément aux règles posées par l'article 3 dudit décret.

Toutefois et par dérogation aux dispositions ci-dessus, il sera fait application, s'ils conduisent à conférer à ces fonctionnaires une situation plus avantageuse, des reclassements prévus à l'article 1er du présent arrêté, appréciés à la date de ces promotions ou de ces nominations et sur la base de l'échelon atteint dans ledit grade, conformément aux dispositions statutaires en vigueur antérieurement à la date d'effet du décret du 16 février 1957.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er octobre 1956.

Fait à Paris, le 16 octobre 1957.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
RAYMOND MATHEY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHRISTIAN CHAVANON.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Service de santé.

Par arrêté du 17 octobre 1957, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1957 les médecins, pharmaciens et sages-femmes africains dont les noms suivent:

A. — MÉDECINS

1. *Pour le grade de médecin africain principal de 1re classe.*

Les médecins africains principaux de 2e classe:

MM.		
Lozes (Gabriel).	Diallo Demba.	Sissoko Mamadou.
Da Silva (Noël).	Keita Garba.	Gabriel (Marcel).
Signate Sakho.	Variet (Hubert).	Keita Kambéné.
N'Dia Koffi (Blaise).	Sagbo (Joseph).	Lenon Farah.
	Diop Abdou.	

2. *Pour le grade de médecin africain principal de 2e classe.*

Les médecins africains principaux de 3e classe:

MM.		
Carvalho (Gabriel).	Toure Farah (Jean-Pierre).	Avele (William).
Gnacadja (Félicien).	Diakite Nanamodou.	Traore Mamadou.
Houessinon (Placide).	Senghor (Joseph).	Adotevi (Léonard).
Seck Makhone Douta.	Senghor (Simon).	N'Doye Thianar.
Diouf (Joseph).		Niang Abdoul.

3. *Pour le grade de médecin africain principal de 3e classe.*

Les médecins africains principaux de 4e classe:

MM.		
D'Assomption (Antoine)	Sall (Louis-Moussa).	Sylla Fodé.
Sanon Salifou.	Traore Ladji.	Kane Abdoul.
Boa Amoikon.	Leblond (Paul).	Sidibe Yalla.
	Milla Sam.	Hagne Thierno.
	Kouyate Racine.	Cissoko Moussa.

4. *Pour le grade de médecin africain principal de 4e classe,*

Les médecins africains de 1re classe:

MM.		
Barry Abdoulaye.	Assande Béma.	Bangoura (Alexandre).
Traore Balla.	Trenou (Rodolphe).	Fian-Tano.
Keita Mory.	Ouedraogo Yalgado.	Sy Baba.
Toure Sékou.	Keita Amara.	Mahalmoudou Sidy.
Traore Turquin.	Sow Brelotte.	Guisse Sidy.
Ayih (Raphaël).	Koulouna (Jean-Pierre)	Amegankpoe Nathaniel.
Gnalla Zozzan (Dominique).	Yao Amani.	Sory Sissoko.
Karambe Nouhoua.	Diakite Seydou.	Madiba (Guillaume).
Sow Ousmane.	Prince (Léopold).	Coulibaly Baba.

5. Pour le grade de médecin africain de 1re classe.

Les médecins africains de 2e classe:

MM.		
Mensah Vibrice.	N'Galima (Bernard).	Hane Sekou.
Diaha Coffi	Diallo Oumar.	Niamkey (Jean).
Aubenas (Gabriel).	N'Da Konan.	Corderelle (Sylvestre).
Camara Sekou.	Tall Assimi.	Sanan (Lambert).
Diallo Oumarou.	N'Diaye (Joseph).	Agboton (Damien).
Soucou (Vincent).	Gangbo Zinsou.	Traore San.
M'Baye Abdelkader.	Gbaguidi (Nestor).	Loemba (Benoit).
Traore Fabou.	Toure Ibrahima Sory.	Foffana Benintieni.
	Pouaty (Raymond).	Bartoume Moussa.

6. Pour le grade de médecin africain de 2e classe.

Les médecins africains de 3e classe:

MM.		
Diarra Amadou.	N'Goubou (Benjamin).	Abhe (Antoine).
	Tchikoudzi (Benjamin)	Watt Oumar.

B. — PHARMACIENS

1. Pour le grade de pharmacien africain principal de 2e classe.

M. le pharmacien africain principal de 3e classe d'Almeida (Anatole).

2. Pour le grade de pharmacien africain principal de 3e classe.

Les pharmaciens africains principaux de 4e classe:

MM.		
Mathieu (Paul).	Akan (Félix).	Thioune Moctar.
	Gibirila Bazou.	

3. Pour le grade de pharmacien africain principal de 4e classe.

M. le pharmacien africain de 1re classe Ollo (Gabriel).

4. Pour le grade de pharmacien africain de 1re classe.

M. le pharmacien africain de 2e classe Diallo Moussa Sané.

C. — SAGES-FEMMES

1. Pour le grade de sage-femme africaine principale de 1re classe.

Les sages-femmes africaines principales de 2e classe:

Mmes	
Adjamgba (Victorine), née Dossou Yovo.	De Souza (Eugénie).
	Keita Aoua, ex-Diawara.
Tossou (Eloise), née Tevi.	Soumare, née Diallo Fanta.

2. Pour le grade de sage-femme africaine principale de 2e classe.

Les sages-femmes africaines principales de 3e classe:

Mmes	
Ackah, née Akouba (Georgette).	Covi, née Boissier-Palun (Hélène).
Diop, née Johnson (Michèle).	Kouassi, née Tanoe (Madeleine).
Djibo (Ruth), née Adjavon.	Kaba, née Djarama (Jeanne).

3. Pour le grade de sage-femme africaine principale de 3e classe.

Les sages-femmes africaines principales de 4e classe:

Mmes	
Konde, née Romage (Marguerite).	D'Allyy (Kelly), née Da Silva (Pauline).
	Camara Lolo.
Koukoui (Julie).	Diop Blondin, née N'Diaye Adama.
Perrin, née Laine (Marie).	
Correa, née Ka (Marianne).	Ouedraogo, née Nassira Traoré.
	Diop, née N'Diaye Fatou.

4. Pour le grade de sage-femme africaine principale de 4e classe.

Les sages-femmes africaines de 1re classe:

Mmes	
Dia Hamet, ex-veuve Folquet.	Azango, née Djondo (Jeanne).
Diawara (Joséphine).	Toure, née Marie Fatoumata.
Becker, née Lingue (Sophie).	Lima (Félicienne).
Da Silva, née Brun (Marcelline).	N'Dia, née de Lompuy (Johana).
Sissoko, née Chartier (Jeanne-Fatoumata).	De Souza, née Olympio (Estelle).
	Bedou, née Tobossi (Antoinette).
Samba, née Blondin (Catherine).	Fayemi, née Hodonou (Agnès).
Leblond, née Kouyate (Marie-Agnès).	Correa, née Pucetti (Marianne).

5. Pour le grade de sage-femme africaine de 1re classe.

Les sages-femmes africaines de 2e classe:

Mmes	
Niamkey, née Tchicaya (Louise).	Kattie, née Marie (Madeleine).
Yattara, née Nexton (Marie).	Azama (Bernadette).
Akplogan, née Dossou (Jeannette).	Diallo Binta.
	N'Da (Raymonde).
	Elle, née Oyomo (Lucie).
Traoré Fabou, née Diwara Kadiatou.	L'Y, née Keita Mama.
Deffon, née de Souza (Julie).	Sylla, née Ambroisine (Berthe).
Eboi, née Bedia (Marie).	M'Bengue, née M'Bodj Fatou.
Ayikoe, née Ajavon (Patricia).	Codo (Jeanne).
Bikanda, née Baba Avimadje (Thérèse).	Paraiso, née Da Costa (Francisca).
Keita, née Koukouma Badala (Marianne).	Coulibaly, née Ba Fanta.
	Diabate Sokona.
Capo Chichi, née Grimaud (Séverine).	Poisson, née Thezillat (Claire).
	Segbo, née Kokouvi (Célestine).
D'Almeida (Paulette).	Camara, née Sow Fatou.

6. Pour le grade de sage-femme africaine de 2e classe.

Les sages-femmes africaines de 3e classe:

Mmes	
Gnassounou, née Codo (Cécile).	Diop, née Sarr (Aïchatou).
Dehoue, née Agbo (Bernadette).	Eliaka, née Turkson (Mary).
Codjia, née Zinsou (Emilie).	Coly, née Diaoune Fatou.
Bonful (Anne-Maud).	Loko, née Mensah Sossouvi.
Chodaton (Pauline).	Akinocho, née Houdekon (Honorine).
N'Baye, née Diop Mame Poyo.	
N'Gom Yamaman (Thérèse).	Sourang, née Cisse (Marie-Thérèse).
Guirma, née Traoré (Marguerite).	Bongou, née Lolfouhet Aya (Euphrasie).
Amoussou (Justine).	

Par arrêté en date du 17 octobre 1957, sont promus, pour compter du 1er janvier 1957, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les médecins, pharmaciens et sages-femmes africains dont les noms suivent:

A. — MÉDECINS

1. Au grade de médecin africain principal de 1re classe.

Les médecins africains principaux de 2e classe:

MM. **Lozes** (Gabriel), R. S. M. C.: 7 mois 6 jours.
Da Silva (Noël), R. S. M. C.: néant.
Signate Sakho, R. S. M. C.: néant.
N'Dia Koffi (Blaise), R. S. M. C.: 6 mois.
Diallo Demba, R. S. M. C.: néant.
Keita Garba, R. S. M. C.: néant.
Varlet (Hubert), R. S. M. C.: 9 mois 10 jours.
Sagbo (Joseph), R. S. M. C.: 6 mois.
Diop Abdou, R. S. M. C.: néant.
Sissoko Mamadou, R. S. M. C.: néant.
Gabriel (Marcel), R. S. M. C.: 5 mois.
Keita Kambené, R. S. M. C.: néant.
Lenon Farah, R. S. M. C.: néant.

2. Au grade de médecin africain principal de 2e classe

Les médecins africains principaux de 3e classe:

MM. **Carvalho** (Gabriel), R. S. M. C.: néant.
Gnacadja (Félicien), R. S. M. C.: néant.
Houessinon (Placide), R. S. M. C.: néant.
Seck Makhone Douta, R. S. M. C.: 6 mois.
Diouf (Joseph), R. S. M. C.: 2 mois 1 jours.
Toure Farah (Jean-Pierre), R. S. M. C.: néant.
Diakite Nanamodou, R. S. M. C.: 1 mois 15 jours.
Senghor (Joseph), R. S. M. C.: néant.
Senghor (Simon), R. S. M. C.: 6 mois.
Avele William, R. S. M .C.: néant.
Traore Mamadou, R. S. M. C.: néant.
Adotevi (Léonard), R. S. M. C.: 8 mois.
M'Doye Thianar, R. S. M. C.: 2 mois 20 jours.
Niang Abdoul, R. S. M. C.: néant.

3. Au grade de médecin africain principal de 3e classe

Les médecins africains principaux de 4e classe:

MM. **d'Assomption** (Antoine), R. S. M. C.: 6 mois.
Sanon Salifou, R. S. M. C.: 8 mois 20 jours.
Boa Amoikon, R. S. M. C.: néant.
Sall (Louis-Moussa), R. S. M. C.: 2 mois 7 jours.
Traore Ladji, R. S. M. C.: 12 jours.
Leblond (Paul), R. S. M. C.: 2 mois 9 jours.
Milla (Sam), R. S. M. C.: néant.
Kouyate Racine, R. S. M. C.: néant.
Sylla Fodé, R. S. M. C.: 11 mois 8 jours.
Kane Abdoul, R. S. M. C.: 8 mois 20 jours.
Sidibe Yalla, R. S. M. C.: 6 mois.
Hagne Thierno, R. S. M. C.: néant.
Cissoko Moussa, R. S. M. C.: 2 ans 3 mois 18 jours.

4. *Au grade de médecin africain principal de 4e classe.*

Les médecins africains de 1re classe:

MM. Barry Abdoulaye, R. S. M. C.: 11 mois 26 jours.
Traore Balla, R. S. M. C.: 1 an 1 mois 15 jours.
Keita Mory, R. S. M. C.: néant.
Toure Sékou, R. S. M. C.: 10 mois 25 jours.
Traore Turquin, R. S. M. C.: 2 ans 3 mois 22 jours.
Ayih (Raphaël), R. S. M. C.: néant.
Gnalia Zozzan (Dominique), R. S. M. C.: 1 mois 21 jours.
Karambe Nouhoua, R. S. M. C.: néant.
Sow Ousmane, R. S. M. C.: 3 mois 17 jours.
Assande Béma, R. S. M. C.: 3 mois 17 jours.
Trenou (Rodolphe), R. S. M. C.: néant.
Ouedraogo Yalgado, R. S. M. C.: 2 mois.
Keita Amara, R. S. M. C.: néant.
Sow Brelotte, R. S. M. C.: 3 ans 15 jours.
Koutana (Jean-Pierre), R. S. M. C.: néant.
Yao Amani, R. S. M. C.: 2 ans 1 mois.
Diakite Seydou, R. S. M. C.: néant.
Prince (Léopold), R. S. M. C.: 5 mois 3 jours.
Bangoura (Alexandre), R. S. M. C.: 1 an 11 mois 23 jours.
Fian-Tano, R. S. M. C.: 1 an 9 mois 8 jours.
Sy Baba, R. S. M. C.: néant.
Mahalmoudou Sidy, R. S. M. C.: néant.
Guisse Sidy, R. S. M. C.: 1 an 1 mois 15 jours.
Amegankpoe Nathianiel, R. S. M. C.: 1 an 5 mois.
Sory Sissoko, R. S. M. C.: 6 mois 18 jours.
Madiba (Guillaume), R. S. M. C.: néant.
Coulibaly Baba, R. S. M. C.: 1 an 2 mois.

5. *Au grade de médecin africain de 1re classe.*

Les médecins africains de 2e classe:

MM. Mensah Vibrice, R. S. M. C.: néant.
Diaha Coffi, R. S. M. C.: 6 mois.
Aubenas (Gabriel), R. S. M. C.: 3 mois 8 jours.
Camara Sekou, R. S. M. C.: 6 mois.
Diallo Oumarou, R. S. M. C.: néant.
Soucou (Vincent), R. S. M. C.: 1 an.
M'Baye Abdelkader, R. S. M. C.: néant.
Traore Fabou, R. S. M. C.: néant.
N'Galima (Bernard), R. S. M. C.: néant.
Diallo Oumar, R. S. M. C.: 3 mois 22 jours.
N'Da Konan, R. S. M. C.: 24 jours.
Tall Assimi, R. S. M. C.: néant.
N'Diaye (Joseph), R. S. M. C.: 7 mois 11 jours.
Gangbo Zinsou, R. S. M. C.: 2 mois 3 jours.
Gbaguidi (Nestor), R. S. M. C.: 4 mois 4 jours.
Toure Ibrahima Sory, R. S. M. C.: 6 mois 26 jours.
Pouaty (Raymond), R. S. M. C.: néant.
Hane Sekou, R. S. M. C.: néant.
Niamkey (Jean), R. S. M. C.: 2 mois 8 jours.
Cordereile (Sylvestre), R. S. M. C.: néant.
Sanan (Lambert), R. S. M. C.: néant.
Agboton (Damien), R. S. M. C.: 7 mois 11 jours.
Traore San, R. S. M. C.: néant.
Loemba (Benoit), R. S. M. C.: néant.
Foffana Benintieni, R. S. M. C.: néant.
Bartoume Moussa, R. S. M. C.: 6 mois.

6. *Au grade de médecin africain de 2e classe.*

Les médecins africains de 3e classe:

MM. Diarra Amadou, R. S. M. C.: néant.
N'Goubou (Benjamin), R. S. M. C.: néant.
Tchikoudzi (Benjamin), R. S. M. C.: 1 an 10 jours.
Abhe (Antoine), R. S. M. C.: 1 an.
Watt Oumar, R. S. M. C.: néant.

B. — Pharmaciens

1. *Au grade de pharmacien africain principal de 2e classe.*

M. le pharmacien africain principal de 3e classe d'Almeida (Anatole), R. S. M. C.: 1 mois 14 jours.

2. *Au grade de pharmacien africain principal de 3e classe.*

Les pharmaciens africains principaux de 4e classe:

MM. Mathieu (Paul), R. S. M. C.: 3 mois 5 jours.
Akan (Félix), R. S. M. C.: 1 mois 5 jours.
Gibirila Bazou, R. S. M. C.: 11 mois 27 jours.
Thioune Moctar, R. S. M. C.: 4 mois.

3. *Au grade de pharmacien africain principal de 4e classe.*

M. le pharmacien africain de 1re classe Ollo (Gabriel), R. S. M. C.: néant.

4. *Au grade de pharmacien africain de 1re classe.*

M. le pharmacien africain de 2e classe Diallo Moussa Sané, R. S. M. C.: néant.

C. — Sages-femmes

1. *Au grade de sage-femme africaine principale de 1re classe.*

Les sages-femmes africaines principales de 2e classe:

Mmes Adjamgba (Victorine), née Dossou Yovo.
Tossou (Eloïse), née Tevi.
De Souza (Eugénie).
Keita Aoua, ex-Diawara.
Soumare, née Diallo Fanta.

2. *Au grade de sage-femme africaine principale de 2e classe.*

Les sages-femmes africaines principales de 3e classe:

Mmes Ackah, née Akouba (Georgette).
Diop, née Johnson (Michèle).
Djibo (Ruth), née Adjavon.
Covi, née Boissier Palun (Hélène).
Kouassi, née Tanoe (Madeleine).
Kaba, née Djarama (Jeanne).

3. *Au grade de sage-femme africaine principale de 3e classe.*

Les sages-femmes africaines principales de 4e classe:

Mmes Konde, née Romage (Marguerite).
Koukoui (Julie).
Perrin, née Laine (Marie).
Correa, née Ka (Marianne).
d'Allyy (Kelly), née Da Silva (Pauline).
Camara Loffo.
Diop (Blondin), née N'Diaye Adama.
Ouedraogo, née Nassira Traoré.
Diop, née N'Diaye Fatou.

4. *Au grade de sage-femme africaine principale de 4e classe.*

Les sages-femmes africaines de 1re classe:

Mmes Dia Hamet, ex-veuve Folquet.
Diawara (Joséphine).
Beckuer, née Lingue (Sophie).
Da Silva, née Brun (Marcelline).
Sissoko, née Chartier (Jeanne-Fatoumata).
Samba, née Blondin (Catherine).
Leblond, née Kouyate (Marie-Agnès).
Azango, née Djondo (Jeanne).
Toure, née Marie Fatoumata.
Lima (Félicienne).
N'Dia, née de Lompuy (Johana).
De Souza, née Olympio (Estelle).
Bedou, née Tobossi (Antoinette).
Fayemi, née Hodonou (Agnès).
Correa, née Pucetti (Marianne).

5. *Au grade de sage-femme africaine de 1re classe.*

Les sages-femmes africaines de 2e classe:

Mmes Niamkey, née Tchicaya (Louise).
Yattara, née Newton (Marie).
Akplogan, née Dossou (Jeannette).
Kattie, née Marie (Madeleine).
Azama (Bernadette).
Diallo Binta.
N'Da (Raymonde).
Elle, née Oyomo (Lucie).
Traore Fabou, née Diwara Kadiatou.
Deffon, née de Souza (Julie).
Eboi, née Bedia (Marie).
Ayikoe, née Ajavon (Patricia).
Bikanda, née Baba (Avimadje-Thérèse).
Keita, née Koukouma Badala (Marianne).
Capo Chichi, née Grimaud (Séverine).
d'Almeida (Paulette).
Ly, née Keita Mama.
Sylla, née Ambroisine (Berthe).
M'Bengue, née M'Bodj Fatou.
Codo (Jeanne).
Paraiso, née Da Costa (Francisca).
Coulibaly, née Ba Fanta.
Diabate Sokona.
Poisson, née Theziliat (Claire).
Segbo, née Kokouvi (Célestine).
Camara, née Sow Fatou.

6. *Au grade de sage-femme africaine de 2e classe.*

Les sages-femmes africaines de 3e classe:

Mmes Gnassounou, née Codo (Cécile).
Dehoue, née Agbo (Bernadette).
Codjia, née Zinsou (Emilie).
Bonful (Anne-Maud).
Chodaton (Pauline).
N'Baye, née Diop Mame Boyo.
N'Gom Yamaman (Thérèse).
Guirma, née Traore (Marguerite).
Amoussou (Justine).
Diop, née Sarr Aichatou.
Eliaka, née Turkson Mery.
Coly, née Diaoune Fatou.
Loko, née Mensah Sossouvi.
Akinocho, née Houdekon (Honorine).
Sourang, née Cisse (Marie-Thérèse).
Bongou, née Lobouhet Aya (Euphrasie).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU GARD

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 31 octobre 1957, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société de secours mutuels des établissements Rey frères, n° 30-644, à Nîmes.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 31 octobre 1957, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Avenir creissanais, n° 34-559, à Creissan, avec la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 34-552, à Creissan.

Administration centrale.

Par arrêté du 4 novembre 1957, M. Ottavy, secrétaire d'administration des cadres tunisiens, est rattaché, à compter du 19 août 1955, au corps des secrétaires d'administration du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon (indice brut 290), avec un reliquat d'ancienneté de 7 mois 8 jours.

M. Ottavy, secrétaire d'administration, est reclassé, à compter du 19 août 1955, en application des dispositions de l'article 20 du décret du 16 décembre 1955 susvisé, et bénéficie d'un avancement d'échelon dans les conditions ci-après:

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Classe.	Echelon.	Indice brut.	Ancienneté dans l'échelon.	Classe.	Echelon.	Indice brut.	Ancienneté.
2e	3e	290	12-1-1955	Normale	4 5	290 320	12-1-1955 12-1-1957

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 9 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 9 février 1889, d'exploiter le captage « Marie », actuellement disparu, qui était situé à Châtelguyon (Puy-de-Dôme), en tant que source d'eau minérale, a été révoquée.

Par arrêté en date du 9 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 9 octobre 1884, d'exploiter le captage « Thiery », situé à Contrexéville (Vosges), inexploité depuis plus de cinq ans, en tant que source d'eau minérale, a été révoquée.

Par arrêté en date du 12 octobre 1957, ont été rapportées, en ce qui concerne la source « Duc de Joyeuse », à Beaumont (Ardèche), inexploitée depuis plus de cinq ans, les dispositions de l'arrêté ministériel du 26 décembre 1879 autorisant l'exploitation de trois sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 12 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 11 décembre 1891, d'exploiter, en tant que source d'eau minérale, le captage « des Chartreux », situé à Choranche (Isère), et inexploité depuis plus de cinq ans, a été révoquée.

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, ont été abrogées, en ce qui concerne les sources « Volcaniques nos 1, 2 et 4 », actuellement disparues, les dispositions de l'arrêté ministériel du 7 août 1886, autorisant l'exploitation de cinq sources d'eau minérale situées à Meyras (Ardèche).

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 28 décembre 1888, d'exploiter, en tant que source d'eau minérale, le captage « Romaine », actuellement disparu et qui était situé à Saujac (Ardèche), a été revoquée.

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, ont été abrogées, en ce qui concerne la source « Volcanique n° 6 », actuellement disparue, les dispositions de l'arrêté ministériel du 7 août 1886 autorisant, en tant que sources d'eau minérale, les captages « Volcaniques nos 6, 7 et 8 », situés à Meyras (Ardèche).

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 14 avril 1838, d'exploiter, en tant que source d'eau minérale, le captage « Guibert », situé à Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes), qui n'était pas exploité comme telle depuis plus de cinq ans, est révoquée.

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, la source d'eau minérale « du Volcan d'Aizac », située à Aizac (Ardèche), dont l'exploitation a été autorisée par arrêté ministériel du 14 mai 1868, sera désormais désignée sous le nom de « Grande Source du Volcan ».

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 18 janvier 1897, d'exploiter le captage « Ranc », actuellement disparu et qui était situé à Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche), en tant que source d'eau minérale, est révoquée.

Par arrêté en date du 17 octobre 1057, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 5 mars 1875, d'exploiter, en tant que source d'eau minérale, le captage « du Régal », situé à Genestelle (Ardèche), et inexploité depuis plus de cinq ans, est révoquée.

Par arrêté en date du 17 octobre 1957, l'autorisation, accordée par arrêté ministériel du 15 mars 1867, d'exploiter le captage « des Bains », actuellement disparu et qui était situé à Vals-les-Bains (Ardèche), en tant que source d'eau minérale, est révoquée.

Ouverture de crédits sur exercices clos.

Par arrêté en date du 11 octobre 1957, il est ouvert au secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, en augmentation des restes à payer sur l'exercice 1954, des crédits spéciaux de 5.695.213 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial pour les dépenses d'exercices clos ouvert au budget de son département pour l'exercice 1957

Liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux prévue à l'article L. 624 du code de la santé publique.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'article 270 du code de la sécurité sociale annexé au décret n° 56-1272 du 10 décembre 1956;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 601 et L. 605;

Vu le décret du 12 avril 1952 complétant le décret du 29 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 codifiée;

Vu l'arrêté du 27 août 1948, modifié par l'arrêté du 6 mars 1954, fixant les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 270 du code de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1948, complété par les arrêtés du 19 février 1949, du 30 juin 1951 et du 1er avril 1952, portant nomination des membres de ladite commission;

Vu l'arrêté du 31 août 1949 fixant la liste des médicaments spécialisés remboursables aux assurés sociaux, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 19 juillet 1957;

Sur proposition de la commission susvisée,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, prévue à l'article 270 du code de la sécurité sociale annexé au décret n° 56-1279 du 10 décembre 1956 susvisé, est modifiée et complétée ainsi qu'il résulte du tableau ci-annexé.

Art. 2. — Le présent arrêté et le tableau ci-annexé seront publiés au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1957.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Pour le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

TABLEAU ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ DU 24 OCTOBRE 1957

Additions.

15820	Biocidan O. R. L. à la méphétédrine, gouttes nasales (30 cm³)	84-18647.
15821	Biopirine, comprimés (30 et 60)	2209-16334.
15928	Bronchorectal, suppositoires adultes, enfants, bébés (8)	162-17977.
15722	Errhinol, pommade (tube de 15 g)	19315 B-2048.
15920	Eucalyptospirine Adrian, suppositoires adultes (8)	1635-18793.
15921	Eucalyptospirine Adrian, suppositoires enfants (8)	1635-18793.
15925	Eucalyptospirine Adrian, suppositoires bébés (8)	1635-18793.
15793	Latépyrine quinine, dragées (30)	2313-18710.
15926	Phénergan-aspirine, suppositoires (5)	389-18746.
15918	Pholcodine - pénicilline, suppositoires adultes (10)	3188-18826.
15919	Pholcodine - pénicilline, suppositoires enfants (10)	3188-18826.
15842	Pholcones, suppositoires adultes (10)	7895 B-18076.
15843	Pholcones, suppositoires enfants (10)	7895 B-18812.
15719	Pholcosédal, sirop (210 cm³)	3225-19606.
15818	3.020 C. B., comprimés (30)	84-18768.

Commissions paritaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 24 juillet 1947, modifié par les décrets des 5 novembre 1948, 1er janvier 1950 et 11 juillet 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 2 février 1950, modifié par les arrêtés des 9 mai 1950, 3 mars 1952, 23 décembre 1953, 16 février 1954, 2 décembre 1955, 30 mai 1956 et 8 juin 1957;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 2 février 1950 modifié portant création des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population est modifié comme suit:

« *Art.* 2. — La composition de ces commissions est fixée conformément au tableau ci-dessous:

COMMISSION paritaire compétente à l'égard de:	NOMBRE de représentants de l'administration.		DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS du personnel.		
	Titulaires.	Suppléants.	Grades.	Titulaires.	Suppléants.
N° 4: Secrétaires d'administration et agents spéciaux.	4	4	Hors classe	1	1
			Classe principale.	1	1
			Classe normale	1	1
			Agents spéciaux	1	1

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 octobre 1957.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALBERT RAUZY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Conseillers techniques.

Par arrêté du 31 octobre 1957, M. le docteur Vernier, médecin chef de service à l'hôpital de Versailles, médecin consultant régional de vénéréologie, membre du conseil permanent d'hygiène sociale, est nommé conseiller technique du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population pour les questions relatives à la dermato-vénéréologie sociale.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, M. le docteur Ledoux (Guy), candidat reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 31 mai 1957, est nommé médecin chef de service à la colonie familiale de Dun-sur-Auron (Cher).

Par arrêté en date du 15 octobre 1957, M. le docteur Vermorel, candidat reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 31 mai 1957, est nommé, à titre intérimaire, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique du Vinatier, à Bron (Rhône).

ELECTIONS

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

CANDIDATURES A LA COMMISSION PLÉNIÈRE DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE REÇUES AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 4 DE L'ARRÊTÉ DU 10 OCTOBRE 1957

Liste présentée par la fédération nationale du crédit agricole.

MM.

Raymond Aziberl, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Aude.

Fernand Bieuville, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Santerre.

Jean de Blois, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Maine-et-Loire.

Edgar Faure, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Jura.

Henri Romon, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lille.

Louis Tardy, caisse régionale de crédit agricole mutuel des Deux-Sèvres.

CANDIDATURES AU COMITÉ SPÉCIAL DU FONDS COMMUN DE GARANTIE DES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
(Art. 3 de l'arrêté du 10 octobre 1957.)

Liste présentée par la fédération nationale du crédit agricole.

MM.

Léon Beyer, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Haut-Rhin.

Georges Boisleux, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Pas-de-Calais.

Paul Driant, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Moselle.

Henri Romon, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lille.

Lucien Cholet, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lot-et-Garonne.

Jacques Grandin, caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Avignon.

SUSPENSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement contradictoire rendu le 29 octobre 1957 par le tribunal civil de Lure, il appert que l'exercice de ses fonctions a été interdit temporairement à Me Langard, greffier de la justice de paix du canton de Villersexel (Haute-Saône) et que Me Popiot, greffier de la justice de paix du canton d'Isle-sur-le-Doubs (Doubs) a été commis en qualité de greffier intérimaire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 7 novembre 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 873) tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés et réglementant les titres et professions d'expert comptable et de comptable agréé; 2° de M. Jean-Raymond Guyon et plusieurs de ses collègues (n° 1583) tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et comptables agréés et réglementant les titres et professions d'experts comptables et de comptables agréés; 3° de M. Abelin et plusieurs de ses collègues (n° 3165) tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés et réglementant les titres et les professions d'expert comptable et de comptable agréé. (N° 4518. — M. Rolland, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution le jeudi 7 novembre 1957.

N° 5601 (1). — Rapport fait à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République par la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1956 et sur la situation de cet établissement au 31 décembre 1956, en exécution de l'article 111 de la loi du 28 avril 1816, de l'article 234 du décret du 31 mai 1862 et de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888.

N° 5698 rectifié. — Rapport supplémentaire de M. Mérigonde au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République relative à la limite d'âge des fonctionnaires ou employés civils et des magistrats de l'ordre judiciaire privés de leurs fonctions par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat français.

N° 5839. — Proposition de loi de M. Médecin tendant à fixer des coefficients maximum de majoration pour les loyers des logements achevés postérieurement à la promulgation de la loi du 1er septembre 1948 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5866. — Proposition de loi de M. Parrot tendant à faire une obligation à tout parlementaire de se consacrer au seul exercice de son mandat, à l'exclusion de toute activité professionnelle (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5867. — Proposition de loi de M. Pierre Ferrand tendant à accorder l'autorisation législative particulière prévue par l'article 89, paragraphe IV, de la loi du 4 août 1956 pour que la taxe piscicole prévue par l'article 402 (code rural) continue à être recouvrée et gérée sans changement après le 1er janvier 1958 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5868. — Proposition de loi de M. Luciani tendant à la suppression de la cotisation de résorption due au titre de la campagne sucrière 1957-1958 (renvoyée à la commission des finances).

Démissions de membres de commissions.

En application de l'article 16, alinéa 15, du règlement relatif aux députés nommés membres du Gouvernement:

M. Bacon cesse d'appartenir à la commission du travail et de la sécurité sociale;

M. Boscary-Monsservin cesse d'appartenir à la commission de l'agriculture;

M. Garet (Pierre) cesse d'appartenir à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement et à la commission du travail et de la sécurité sociale;

M. Pflimlin cesse d'appartenir à la commission des finances;

M. Ribeyre (Paul) cesse d'appartenir à la commission des boissons et à la commission de la production industrielle et de l'énergie.

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'agriculture le jeudi 7 novembre 1957, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I *bis*. — Nomination de rapporteurs:

En remplacement de M. Guillou pour:

La proposition de résolution (n° 269) de M. Viatte (sections spécialisées des commissions régionales des bourses);

La proposition de loi (n° 2117) de M. Raffe et la proposition de résolution (n° 419) de M. Klock (assurance maladie de la conjointe d'un salarié exploitant un petit domaine) (rapport déposé sous le n° 5581).

En remplacement de M. Michel Jacquet pour:

La proposition de résolution (n° 5040) de M. Laborbe (permissions agricoles).

En remplacement de M. Boscary-Monsservin pour:

La proposition de loi (n° 1253) de M. Dorgères (alignement du prix du blé sur celui du charbon);

La proposition de loi (n° 1718) de M. Thebault (échange blé-pain);

La proposition de résolution (n° 1976) de M. Georges (remède à la crise agricole);

La proposition de résolution (n° 2222) de M. Delachenal (allocations de la mère au foyer et de salaire unique);

La proposition de loi (n° 2503) de M. Paquet (statut de l'exploitation familiale);

La proposition de loi (n° 2662) de M. Paquet (crédit spécial pour l'exploitation familiale);

La proposition de loi (n° 4818) de M. Grandin (base des cotisations parafiscales agricoles);

La proposition de loi (n° 5000) de M. Fauchon (accidents du travail en agriculture);

La proposition de loi (n° 5067) de M. Paquet (protection des espèces de gibiers en voie de disparition);

La proposition de loi (n° 5097 rectifié) (prix agricoles);

La proposition de loi (n° 3037) de M. Sourbet (chicorée à café) (un rapport et un rapport supplémentaire ont été distribués sous les n°s 3606 et 4157);

Son rapport sur les propositions de loi (n°s 1259, 316 et 1424) de M. Babet, de M. Bissol, de M. Vergès (problème sucrier dans les départements d'outre-mer);

Son rapport (n° 2675) sur diverses propositions de loi (cumul des fermages).

II *bis*. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de résolution (n° 5615) de M. André Hugues (contrôle de la qualité de la production) en remplacement de M. Boscary-Monsservin;

La proposition de loi (n° 1418) de M. Jean Lefranc (lésions en matière de cessions d'exploitations agricoles);

La proposition de loi (n° 279) de M. Beaugultte (enregistrement des échanges de parcelles);

La proposition de loi (n° 2634) de M. Trémollet de Villers (expropriation des lits et rives de certains cours d'eau pour permettre une libre circulation touristique).

La commission des finances se réunira le jeudi 7 novembre 1957, à dix heures (local de la commission des finances):

Projet de loi portant approbation d'une convention avec la Banque de France. — M. le rapporteur général

Réunions du jeudi 7 novembre 1957.

Conférence des présidents, à onze heures quinze. — Cabinet de M. le président.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 7 novembre 1957.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Documents mis en distribution le jeudi 7 novembre 1957.

N° 982. — Rapport supplémentaire de M. Monsarrat sur la proposition de loi de MM. Marignan et Vincent Delpuech tendant à définir la profession d'expert agricole et foncier.

N° 906. — Proposition de loi de M. Colonna tendant à étendre aux Français rapatriés du Maroc et de Tunisie les dispositions de l'article 195 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

N° 1. — Allocution prononcée par M. Marius Moutet, président d'âge du Conseil de la République.

N° 2. — Allocution prononcée par M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République.

N° 3. — Proposition de loi de M. Biatarana tendant à modifier l'article 3 de la loi fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

N° 4. — Proposition de loi de MM. Houdet et de Raincourt tendant à fixer les principes d'une charte agricole.

N° 5. — Proposition de résolution de M. Naveau tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'arrêté relatif aux redevances de location des compteurs d'énergie électrique basse tension.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 7 novembre 1957, à l'issue de la séance publique (local n° 202):

I. — Désignation d'un commissaire chargé de participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances (art. 26 du règlement).

II. — Désignation de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 970, session 1956-1957) de M. Durand-Réville tendant à la prorogation des délais impartis par la loi n° 53-1214 du 17 décembre 1953 relative aux forclusions encourues du fait des grèves survenues au mois d'août 1953;

La proposition de loi (n° 972, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage industriel ou commercial détruits par suite d'actes de guerre;

Le projet de loi (n° 987, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif, d'une part, aux actes de l'état civil dressés par l'autorité militaire et à la rectification de certains actes de l'état civil, d'autre part, au mariage sans comparution personnelle des personnes participant au maintien de l'ordre hors de France métropolitaine;

La proposition de loi (n° 988, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la loi n° 55-1391 du 21 octobre 1955 complétant l'article 55 du code civil;

Le projet de loi (n° 993, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 434 du code rural;

La proposition de loi (n° 3, session 1957-1958) de M. Biatarana tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 56-1221 du 1er décembre 1956 fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

III. — Désignation du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 974, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 64 du livre Ier du code du travail sur la saisie-arrêt des traitements et salaires, dont la commission du travail est saisie au fond.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins 11 membres), est convoquée par M. le président pour le jeudi 7 novembre 1957, à quinze heures, au local n° 213.

Réunions de commissions du jeudi 7 novembre 1957.

Commission de la justice. — Local n° 202, à l'issue de la séance publique.

Commission des moyens de communication. — Local n° 202, neuf heures quarante-cinq.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 12 novembre 1957.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du rapport sur le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1958 (n° 5, session 1957-1958. — M. Cazelles, rapporteur de la commission de comptabilité.)

2. — Discussion du rapport sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956. (N° 6, session 1957-1958. — M. Cazelles, rapporteur de la commission de comptabilité.)

3. — Discussion du rapport sur le projet de résolution portant règlement des recettes et dépenses des budgets annexes de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1956. (N° 7, session 1957-1958. — M. Cazelles, rapporteur de la commission de comptabilité.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun-Kéris, Antonini, Sicé, Hazoumé, Pierre Cornet tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de développer la coopération internationale sur le plan interafricain. (N°s 31 et 226, session 1956-1957. — M. Pierre Cornet, rapporteur de la commission des affaires financières.)

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 6 novembre 1957.

Présents: MM. André (Max), Castex, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Jacobson, La Malène (Christian de), Laurent-Eynac, Legentilhomme, Reyt, Schleiter (Gabriel), Schneider. *Suppléants:* M. Le Coutaller de M. Roger Lévy, M. Max André de M. Letourneau, M. Fleury de M. Bazé, M. Castex de M. Raphaël-Leygues, M. Georget de M. Rencurel, M. Schleiter de M. Aubert, M. Reyt de M. Berthé.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 6 novembre 1957.

Présents: MM. Antonini, Bour (Alfred), Diallo, Guillabert, Habib-Deloncle (Michel), Héline, Junillon, Mlle Lafon, MM. Lakhdari, Morel, Plaloux. *Suppléants:* M. Lakhdari de M. Belabed, M. Diallo de M. Duval, M. Plaloux de M. Léger, Mlle Lafon de M. Mignot, M. Guillabert de M. Polycarpe, M. Bour (Alfred) de M. Randretsa, M. Habib-Deloncle de M. Razafindrakoto, M. Héline de M. Rencurel.

Excusés: MM. Ribéra, Omer Sarraut.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 6 novembre 1957.

Présents: MM. Castex, Dède, Deroux, Duval, Fleury, Guillabert, Jacobson, Junillon, Olléon. *Suppléants:* M. Pheng de M. Blanchard de La Brosse, M. Robert Schmitt de M. Iba Zizen, M. Jacobson de Mme la princesse Yukanthor, M. Duval de M. Bernier, M. Fleury de M. Lhuillier, M. Dède de M. Isautier, M. Castex de M. Charlier, M. Deroux de M. Rocaglia, M. Guillabert de M. Céran-Jérusalemy, M. Junillon de M. René Schmitt, M. Olléon de M. Marquet.

Excusés: MM. Bangoura, Chlarasini, Ramus, Rogué, Saïdou Djermakoye.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante et unième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Clichy (Seine) le 6 novembre 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes, les billets dont le numéro se termine par :

0	gagnent.....	2.000 F.
7	—	2.000 F.
35	—	4.000 F.
73	—	4.000 F.
72	—	4.000 F.
63	—	4.000 F.
64	—	4.000 F.
288	—	20.000 F.
046	—	20.000 F.
835	—	20.000 F.
107	—	20.000 F.
1.606	—	50 000 F.
4.377	—	50 000 F.
3.824	—	50 000 F.
6.364	—	50 000 F.
7.375	—	50 000 F.
8.504	—	50 000 F.
7.330	—	100 000 F.
6.163	—	100 000 F.
7.059	—	100.000 F.
9.440	—	100.000 F.

Dans tous les groupes, les billets portant le numéro :

78.771	gagnent.....	200 000 F.
46.355	—	200.000 F.
66.155	—	200.000 F.
01.424	—	200.000 F.
19.313	—	200.000 F.
96.113	—	200 000 F.
31.779	—	200.000 F.
40.800	—	200.000 F.
80.755	—	200.000 F.
08.143	—	200.000 F.
22.368	—	200 000 F.
87.935	—	200.000 F.
24.206	—	200.000 F.
40.050	—	200.000 F.
29.074	—	200.000 F.
22.064	—	300.000 F.
77.550	—	300 000 F.
43.707	—	300 000 F.
51.928	—	300 000 F.
32.773	—	300 000 F.
60.377	—	600 000 F.
67.546	—	600 000 F.
93.119	—	600 000 F.
58.742	—	600 000 F.
52.287	—	600 000 F.
96.741	—	1 000 000 F.
86.513	—	1.000 000 F.
91.520	—	1.000.000 F.
34.625	—	1 000 000 F.
68.189	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

79.422	gagne	5.000.000 F	dans le groupe 6	et 500 000 F	dans les groupes 1, 2, 3, 4, 5.
03.642	gagne	10.000.000 F	dans le groupe 1	et 1.000.000 F	dans les groupes 2, 3, 4, 5, 6.
30.773	gagne	15.000.000 F	dans le groupe 1	et 1.500.000 F	dans les groupes 2, 3, 4, 5, 6.
41.221	gagne	40.000.000 F	dans le groupe 3	et 4.000.000 F	dans les groupes 1, 2, 4, 5, 6.

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 13 novembre 1957 à Blois (Loir-et-Cher).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Avis aux importateurs de carnivores vivants, domestiques ou sauvages.

L'arrêté du 2 novembre 1957 prohibe, du point de vue sanitaire, l'entrée sur le territoire de la France métropolitaine de tous carnivores vivants, domestiques ou sauvages, en provenance de tous pays.

L'article 2 dudit arrêté permet l'octroi de dérogations.

En considération de cet article, une dérogation générale d'entrée sur le territoire de la France métropolitaine est accordée pour les animaux susvisés, originaires et en provenance directe des pays ci-après mentionnés: Australie, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Irlande du Nord, Irlande du Sud, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste additive aux listes de classement des candidats aux emplois réservés de première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1957:

Page 10016, 2e colonne:

SERVICES EXTÉRIEURS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Employé de bureau.

Catégorie « C ».

Orne.

Au lieu de: « 4 Chappe (Georges) », lire: « 5 Chappe (Georges) ».

Page 10017, 1re colonne:

Agent de service.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

Au lieu de: « 227 *bis* Villard (Emile) », lire: « 277 *bis* Villard (Emile) ».

Page 10021, 2e colonne:

MINISTÈRE DES FINANCES

(Direction générale des douanes et droits indirects.)

Préposé des douanes.

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

Au lieu de: « 1 *bis* Durand (Jean) », lire: « 9 *bis* Durand (Jean) ».

Page 10022, 1re colonne:

IMPRIMERIE NATIONALE

Manœuvre de force titulaire.

Au lieu de: « Catégorie « D », lire: « Catégorie « C ».

Page 10023, 1re colonne:

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SURETÉ NATIONALE

Employé de bureau.

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

Au lieu de: « 1 Durand (Jean) », lire: « 5 Durand (Jean) ».

Agent de service.

Catégorie « D ».

Loire-Atlantique.

Au lieu de: « 1 Jaca (Jean) », lire: « 1 Jacq (Jean) ».

Seine-Maritime.

Au lieu de: « 1 Jaca (Jean) », lire: « 1 Jacq (Jean) ».

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Saverne (Bas-Rhin).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu le 8 janvier 1958 à l'hôpital-hospice de Saverne (Bas-Rhin).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1957. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 2 décembre 1957 à la préfecture du Bas-Rhin, qui communiquera aux personnes en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Eure.

Est envisagée la vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Eure.

Les sténodactylographes titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction générale du personnel et du budget, 2e bureau, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 novembre 1957.	
359 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 .(2)	....	....	360 95	....
364 ..	Canada	1 $ Can.	....	....	....	363 75	....
164 ..	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	....	....	164 ..	....
2800 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	....	....	....	....
8354 ..	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8342 ..	8403 ..
1353 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1349 ..	1345 ..
702 35	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 95	700 75
5076 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 20	5065 ..	5039 ..
983 40	Gde-Bretagne....	1 liv. st.	980 ..	972 05	987 35	981 75	980 75
56 13	Italie	100 lires	56 000	55 50	56 43	56 05	56 ..
4939 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4904 ..	4901 ..
9248 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 22	9141 60	9279 60	9235 ..	9225 ..
6786 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6782 ..	6774 ..
8030 ..	Suisse	100 f. s.	8063 99	7944 ..	8064 ..	8005 ..	8002 ..
1007 ..	Egypte	1 liv. ég	1005 04	....	....	....	....
1226 50	Portugal	100 esc.	1217 20	1208 25	1226 50	1226 50	....
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 35	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	....

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A..... 200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P..... 650

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger.
(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE GENERALE DE NAVIGATION
HAVRE - PARIS - LYON - MARSEILLE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 416.799.000 F
SIÈGE SOCIAL : A LYON, 12, QUAI MARÉCHAL-JOFFRE
R. C. : Lyon n° 55-B 913.

Obligations 5 0/0 (*émissions* 1929 *et* 1931).

Vingt-troisième tirage.

Usant de la faculté réservée lors de l'émission, il a été procédé aux rachats en Bourse, au-dessous du pair, de 828 obligations 5 0/0 1929 et 449 obligations 5 0/0 1931.
Pour compléter l'annuité d'amortissement prévue, 143 obligations 5 0/0 émission 1931 ont été amorties par voie de tirage au sort et pourront être présentées au remboursement, à partir du 1er novembre 1957, aux guichets des banques ci-dessous :

Crédit lyonnais ;
Crédit industriel et commercial ;
Union européenne industrielle et financière ;
Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ;
Banque Cottet et Cie, à Lyon.

Ces obligations devront être présentées coupon 57-58 attaché.

Taux de remboursement : 1.000 F net par obligation.

Le conseil d'administration.

Les listes ci-après comprennent :

Les numéros des obligations sorties au vingt-troisième tirage ;
Les numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

I. — EMISSION 1929

Les nombres inscrits à la suite des numéros des obligations indiquent le millésime du tirage au sort.

17 (56)	2.396 (56)	3.823 (56)	7.259 (56)	8.226 (56)
26 (56)	2.456 (56)	4.124 (56)	7.260 (56)	8.266 (56)
85 (56)	2.460 (54)	4.224 (55)	7.262 (56)	8.272 (56)
86 (56)	2.527 (53)	4.229 (56)	7.264 (56)	8.278 (56)
89 (56)	2.559 (56)	4.320 (55)	7.265 (56)	8.310 (56)
163 (56)	2.590 (56)	4.422 (55)	7.278 (56)	8.311 (56)
223 (56)	2.636 (56)	5.109 (54)	7.323 (56)	8.312 (56)
442 (56)	2.651 (55)	5.206 (56)	7.336 (56)	8.325 (56)
523 (56)	2.714 (55)	5.378 (55)	7.510 (56)	8.327 (56)
589 (56)	2.792 (56)	5.403 (48)	7.567 (56)	8.328 (56)
590 (56)	2.829 (55)	5.404 (48)	7.583 (55)	8.329 (56)
717 (56)	3.106 (56)	5.405 (46)	7.595 (56)	8.360 (56)
746 (56)	3.109 (56)	5.406 (45)	7.621 (54)	8.375 (56)
830 (56)	3.166 (55)	5.407 (46)	7.710 (56)	8.399 (56)
840 (56)	3.195 (56)	5.408 (48)	7.789 (56)	8.404 (56)
842 (56)	3.282 (54)	5.593 (55)	7.838 (56)	8.469 (56)
963 (56)	3.285 (55)	5.683 (55)	8.055 (56)	8.488 (56)
974 (56)	3.431 (56)	5.764 (56)	8.056 (56)	8.489 (56)
1.134 (56)	3.432 (56)	5.889 (53)	8.057 (56)	8.503 (56)
1.166 (56)	3.433 (56)	5.936 (55)	8.064 (56)	8.519 (56)
1.256 (56)	3.437 (56)	6.008 (56)	8.090 (56)	8.520 (56)
1.297 (56)	3.439 (56)	6.009 (56)	8.107 (56)	8.521 (56)
1.298 (56)	3.448 (56)	6.197 (56)	8.109 (56)	8.561 (56)
1.624 (56)	3.597 (56)	6.419 (55)	8.110 (56)	8.591 (56)
1.638 (56)	3.624 (55)	6.472 (55)	8.112 (56)	8.592 (56)
1.772 (55)	3.660 (55)	6.900 (56)	8.116 (56)	8.594 (56)
2.136 (56)	3.671 (55)	7.182 (56)	8.126 (56)	8.875 (56)
2.145 (56)	3.677 (55)	7.186 (56)	8.139 (56)	8.880 (56)
2.300 (56)	3.679 (55)	7.187 (56)	8.200 (56)	8.881 (56)
2.377 (54)	3.753 (55)	7.192 (56)	8.201 (56)	8.888 (55)
8.890 (56)	10.478 (56)	13.477 (56)	16.806 (56)	19.199 (56)
8.902 (56)	10.506 (56)	13.525 (56)	16.911 (56)	19.218 (55)
8.907 (56)	10.514 (56)	13.573 (56)	16.941 (55)	19.284 (56)
8.923 (56)	10.520 (56)	13.607 (56)	16.975 (54)	19.287 (55)
8.924 (56)	10.531 (56)	13.621 (56)	17.001 (55)	19.291 (54)
8.957 (56)	10.539 (56)	13.728 (56)	17.052 (56)	19.410 (56)
8.978 (56)	10.645 (55)	13.820 (56)	17.108 (56)	19.456 (56)
8.994 (54)	10.684 (56)	13.883 (56)	17.227 (56)	19.466 (56)
8.995 (56)	10.690 (55)	13.938 (56)	17.247 (56)	19.632 (56)
8.996 (56)	10.691 (55)	14.056 (56)	17.248 (55)	19.670 (56)
9.007 (56)	10.736 (56)	14.090 (56)	17.288 (56)	19.758 (56)
9.010 (55)	10.750 (56)	14.102 (56)	17.413 (56)	19.770 (55)
9.011 (55)	10.751 (56)	14.120 (56)	17.512 (56)	19.784 (56)
9.014 (56)	10.802 (56)	14.129 (56)	17.513 (56)	19.798 (56)
9.019 (56)	10.823 (55)	14.182 (54)	17.533 (56)	19.799 (56)
9.020 (54)	10.921 (56)	14.220 (56)	17.573 (56)	19.838 (56)
9.030 (56)	10.968 (55)	14.247 (55)	17.576 (56)	19.877 (56)
9.032 (55)	10.969 (55)	14.259 (56)	17.642 (56)	19.903 (55)
9.101 (56)	11.026 (56)	14.287 (53)	17.680 (56)	19.904 (56)
9.105 (55)	11.044 (56)	14.449 (56)	17.726 (56)	19.998 (53)
9.132 (56)	11.113 (56)	14.458 (56)	17.778 (56)	19.999 (55)
9.147 (56)	11.130 (56)	14.460 (56)	17.791 (56)	20.010 (56)
9.164 (56)	11.268 (56)	14.528 (56)	17.874 (56)	20.040 (56)
9.172 (56)	11.280 (56)	14.649 (56)	17.953 (56)	20.089 (56)
9.176 (56)	11.397 (56)	14.651 (56)	17.962 (56)	20.090 (55)
9.180 (56)	11.398 (56)	14.671 (56)	17.986 (54)	20.091 (55)
9.181 (56)	11.499 (55)	14.717 (56)	18.059 (56)	20.092 (55)
9.182 (56)	11.500 (55)	14.765 (56)	18.096 (56)	20.142 (56)
9.239 (56)	11.510 (56)	14.796 (56)	18.097 (56)	20.242 (56)
9.248 (56)	11.593 (56)	14.821 (56)	18.098 (56)	20.270 (56)
9.252 (56)	11.600 (55)	14.865 (56)	18.159 (56)	20.271 (56)
9.274 (56)	11.612 (56)	14.866 (56)	18.202 (55)	20.336 (55)
9.276 (56)	11.676 (56)	14.964 (56)	18.233 (55)	20.359 (54)
9.398 (56)	11.731 (56)	14.998 (44)	18.336 (56)	20.415 (56)
9.462 (56)	11.777 (56)	15.136 (56)	18.372 (56)	20.486 (55)
9.499 (56)	11.778 (56)	15.182 (56)	18.387 (56)	20.580 (55)
9.501 (56)	11.820 (56)	15.202 (56)	18.402 (56)	20.588 (56)
9.507 (56)	11.849 (56)	15.224 (56)	18.426 (56)	20.596 (56)
9.533 (55)	11.996 (56)	15.288 (56)	18.431 (55)	20.651 (56)
9.697 (56)	12.009 (55)	15.326 (54)	18.434 (55)	20.723 (55)
9.733 (55)	12.040 (56)	15.358 (56)	18.435 (55)	20.731 (56)
9.734 (55)	12.051 (56)	15.410 (56)	18.436 (56)	20.787 (55)
9.735 (55)	12.136 (56)	15.434 (56)	18.437 (55)	20.810 (56)
9.773 (56)	12.210 (56)	15.541 (54)	18.438 (56)	20.923 (56)
9.778 (56)	12.254 (45)	15.567 (56)	18.440 (55)	20.927 (56)
9.800 (56)	12.271 (56)	15.681 (56)	18.441 (55)	20.928 (56)
9.828 (56)	12.344 (56)	15.978 (56)	18.479 (56)	20.937 (56)
9.974 (56)	12.433 (55)	15.999 (56)	18.480 (55)	20.939 (56)
9.979 (48)	12.550 (56)	16.032 (56)	18.485 (56)	20.970 (56)
10.014 (56)	12.583 (56)	16.060 (55)	18.493 (56)	20.973 (56)
10.021 (56)	12.590 (56)	16.073 (55)	18.553 (56)	20.975 (56)
10.145 (56)	12.629 (56)	16.206 (56)	18.600 (55)	20.976 (56)
10.187 (56)	12.666 (56)	16.261 (56)	18.601 (55)	21.014 (56)
10.203 (56)	12.718 (56)	16.276 (56)	18.647 (56)	21.051 (56)
10.243 (54)	12.721 (56)	16.310 (48)	18.688 (55)	21.055 (56)
10.301 (56)	12.739 (56)	16.318 (56)	18.689 (55)	21.059 (56)
10.316 (56)	12.787 (56)	16.321 (55)	18.735 (55)	21.060 (56)
10.338 (56)	12.850 (56)	16.396 (56)	18.736 (55)	21.119 (56)
10.408 (56)	12.865 (56)	16.397 (56)	18.754 (56)	21.132 (56)
10.443 (56)	13.016 (56)	16.398 (56)	18.858 (56)	21.252 (56)
10.447 (56)	13.170 (56)	16.399 (56)	18.958 (56)	21.345 (56)
10.448 (56)	13.224 (56)	16.452 (56)	18.960 (56)	21.349 (56)
10.450 (56)	13.261 (56)	16.566 (56)	18.974 (56)	21.373 (56)
10.451 (56)	13.327 (55)	16.567 (56)	19.015 (56)	21.386 (56)
10.470 (56)	13.399 (56)	16.688 (56)	19.039 (54)	21.431 (56)
10.474 (56)	13.401 (56)	16.741 (56)	19.041 (55)	21.499 (56)

II. — EMISSION 1931

Les nombres inscrits à la suite des numéros des obligations indiquent le millésime du tirage au sort.

21.573 (56)	21.755 (57)	22.018 (57)	22.256 (56)	22.615 (56)
21.618 (56)	21.824 (57)	22.066 (56)	22.257 (56)	22.713 (56)
21.650 (56)	21.847 (56)	22.084 (57)	22.311 (56)	22.804 (57)
21.699 (57)	21.905 (55)	22.159 (57)	22.397 (56)	22.867 (56)
21.736 (54)	21.914 (56)	22.165 (56)	22.410 (57)	22.896 (56)
21.745 (57)	21.946 (57)	22.191 (55)	22.545 (56)	22.938 (57)
21.751 (57)	21.962 (56)	22.192 (55)	22.546 (56)	22.939 (56)

22.966 (56)	26.299 (56)	29.113 (56)	31.333 (56)	34.669 (56)
23.010 (56)	26.300 (56)	29.122 (56)	31.334 (57)	34.745 (56)
23.024 (57)	26.308 (56)	29.125 (56)	31.344 (56)	34.746 (56)
23.025 (57)	26.324 (56)	29.126 (57)	31.422 (56)	34.756 (57)
23.044 (55)	26.331 (56)	29.128 (56)	31.444 (56)	34.757 (57)
23.067 (55)	26.356 (57)	29.216 (56)	31.467 (57)	34.871 (55)
23.120 (57)	26.366 (56)	29.228 (57)	31.470 (56)	34.916 (56)
23.121 (57)	26.426 (56)	29.243 (56)	31.476 (56)	34.943 (56)
23.122 (56)	26.457 (56)	29.291 (56)	31.496 (56)	34.991 (57)
23.142 (56)	26.492 (55)	29.307 (56)	31.513 (56)	35.046 (56)
23.196 (56)	26.496 (57)	29.337 (57)	31.574 (57)	35.097 (57)
23.290 (57)	26.582 (57)	29.472 (57)	31.575 (56)	35.109 (56)
23.334 (56)	26.612 (53)	29.560 (55)	31.579 (56)	35.179 (56)
23.353 (56)	26.620 (56)	29.554 (56)	31.610 (56)	35.193 (57)
23.423 (56)	26.623 (56)	29.593 (56)	31.783 (56)	35.201 (55)
23.443 (56)	26.628 (56)	29.617 (57)	31.785 (56)	35.249 (57)
23.472 (57)	26.717 (57)	29.622 (55)	31.786 (56)	35.281 (57)
23.584 (57)	26.759 (55)	29.680 (57)	31.787 (56)	35.311 (56)
23.586 (55)	26.774 (56)	29.700 (56)	31.822 (56)	35.349 (56)
23.665 (55)	26.862 (57)	29.722 (54)	31.857 (53)	35.431 (54)
23.679 (56)	26.880 (56)	29.726 (56)	31.860 (56)	35.434 (57)
23.682 (46)	26.944 (57)	29.747 (54)	31.929 (56)	35.497 (55)
23.708 (57)	26.977 (56)	29.784 (56)	31.930 (56)	35.499 (54)
23.794 (56)	26.978 (56)	29.789 (47)	31.932 (57)	35.501 (56)
23.815 (57)	26.979 (56)	29.774 (53)	31.938 (56)	35.506 (57)
23.898 (53)	27.036 (57)	29.804 (56)	31.949 (57)	35.571 (53)
24.033 (56)	27.016 (55)	29.828 (56)	31.968 (54)	35.602 (56)
24.080 (57)	27.025 (56)	29.863 (57)	31.976 (57)	35.635 (57)
24.080 (57)	27.177 (57)	29.902 (56)	31.996 (57)	35.671 (57)
24.105 (56)	27.181 (56)	29.964 (56)	31.997 (55)	35.675 (57)
24.383 (57)	27.205 (56)	29.976 (46)	31.998 (55)	35.728 (54)
24.377 (57)	27.206 (56)	29.995 (56)	32.014 (54)	35.730 (57)
24.380 (56)	27.222 (57)	30.029 (56)	32.032 (55)	35.736 (57)
24.396 (56)	27.322 (56)	30.033 (55)	32.226 (57)	35.824 (56)
24.398 (56)	27.327 (56)	30.090 (56)	32.275 (57)	35.827 (57)
24.418 (54)	27.330 (56)	30.129 (56)	32.460 (57)	35.834 (57)
24.465 (57)	27.331 (56)	30.130 (56)	32.463 (57)	35.835 (57)
24.634 (56)	27.333 (56)	30.137 (56)	32.550 (55)	35.880 (57)
24.660 (56)	27.336 (56)	30.194 (56)	32.619 (56)	35.916 (57)
24.708 (57)	27.345 (57)	30.224 (57)	32.666 (57)	35.919 (57)
24.716 (56)	27.390 (57)	30.230 (56)	32.685 (54)	35.990 (55)
24.786 (57)	27.404 (56)	30.278 (56)	32.748 (57)	36.040 (57)
24.815 (56)	27.498 (56)	30.303 (56)	32.792 (57)	36.139 (57)
24.893 (56)	27.513 (56)	30.461 (56)	32.875 (57)	36.141 (56)
24.944 (57)	27.530 (56)	30.476 (56)	33.048 (54)	36.154 (57)
25.031 (57)	27.546 (56)	30.499 (56)	33.102 (57)	36.166 (57)
25.069 (53)	27.560 (57)	30.542 (57)	33.109 (56)	36.218 (57)
25.132 (46)	27.569 (56)	30.587 (56)	33.127 (55)	36.233 (57)
25.157 (56)	27.570 (56)	30.588 (56)	33.180 (48)	36.274 (57)
25.174 (57)	27.571 (56)	30.670 (56)	33.416 (56)	36.292 (57)
25.276 (56)	27.668 (56)	30.671 (56)	33.437 (56)	36.335 (57)
25.306 (56)	27.672 (57)	30.672 (56)	33.607 (55)	36.356 (57)
25.334 (53)	27.839 (56)	30.690 (57)	33.617 (55)	36.450 (57)
25.335 (56)	27.892 (56)	30.785 (57)	33.633 (56)	36.582 (57)
25.340 (57)	28.110 (57)	30.786 (56)	33.637 (57)	36.607 (56)
25.369 (35)	28.119 (56)	30.831 (56)	33.666 (56)	36.613 (57)
25.379 (56)	28.190 (56)	30.832 (56)	33.668 (55)	36.672 (57)
25.441 (57)	28.291 (56)	30.845 (56)	33.744 (56)	36.991 (56)
25.483 (56)	28.294 (56)	30.900 (56)	33.824 (52)	36.752 (56)
25.544 (56)	28.304 (57)	30.885 (56)	33.911 (54)	36.769 (56)
25.585 (57)	28.308 (56)	30.887 (56)	33.940 (57)	36.781 (57)
25.609 (56)	28.381 (57)	30.888 (56)	33.982 (56)	36.798 (57)
25.630 (57)	28.406 (56)	30.889 (56)	33.967 (54)	36.799 (54)
25.776 (57)	28.480 (55)	30.890 (56)	33.998 (55)	36.814 (56)
25.816 (56)	28.496 (57)	30.891 (56)	34.029 (55)	36.837 (56)
25.830 (56)	28.590 (57)	30.904 (57)	34.068 (56)	36.865 (56)
25.831 (56)	28.622 (55)	30.939 (56)	34.113 (56)	36.873 (56)
25.832 (56)	28.626 (56)	30.991 (56)	34.116 (56)	36.876 (57)
25.833 (56)	28.668 (57)	31.018 (56)	34.120 (57)	36.886 (56)
25.899 (56)	28.670 (56)	31.056 (56)	34.187 (53)	36.918 (55)
25.900 (56)	28.696 (56)	31.074 (56)	34.214 (55)	36.947 (57)
25.962 (55)	28.744 (57)	31.105 (56)	34.231 (56)	36.987 (56)
25.984 (56)	28.766 (56)	31.170 (56)	34.304 (57)	36.988 (57)
25.968 (56)	28.767 (55)	31.174 (56)	34.310 (56)	37.039 (56)
25.989 (56)	28.880 (55)	31.175 (56)	34.339 (56)	37.070 (56)
26.026 (56)	28.873 (57)	31.177 (56)	34.473 (56)	37.112 (57)
26.053 (56)	28.879 (56)	31.185 (56)	34.478 (57)	37.114 (56)
26.059 (56)	28.981 (55)	31.236 (56)	34.480 (54)	37.154 (57)
26.099 (57)	28.990 (54)	31.249 (54)	34.496 (55)	37.243 (57)
26.100 (57)	29.007 (57)	31.256 (56)	34.509 (45)	37.286 (57)
26.141 (56)	29.008 (56)	31.271 (56)	34.512 (48)	37.305 (55)
26.195 (56)	29.009 (56)	31.289 (56)	34.515 (46)	37.461 (46)
26.265 (57)	29.010 (56)	31.296 (56)	34.521 (47)	37.463 (46)
26.271 (57)	29.011 (56)	31.305 (57)	34.653 (56)	37.463 (57)
26.274 (56)	29.013 (56)	31.309 (57)	34.658 (57)	37.495 (57)

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1944 (10e tirage), coupon 31, échéance mai 1945.
Remboursement 1945 (11e tirage), coupon 33, échéance mai 1946.
Remboursement 1946 (12e tirage), coupon 35, échéance mai 1947.
Remboursement 1947 (13e tirage), coupon 37, échéance mai 1948.
Remboursement 1948 (14e tirage), coupon 39, échéance mai 1949.
Remboursement 1953 (19e tirage), coupon 49-50, échéance mai 1954.
Remboursement 1954 (20e tirage), coupon 51-52, échéance mai 1955.
Remboursement 1955 (21e tirage), coupon 53-54, échéance mai 1956.
Remboursement 1956 (22e tirage), coupon 55-56, échéance mai 1957.
Remboursement 1957 (23e tirage), coupon 57-58, échéance mai 1958.

CLAUDON RICHARD

Société anonyme au capital de 60.800.000 F
Siège social : 12 à 20, rue Courtépée, DIJON (Côte-d'Or)
Registre du commerce : Dijon n° 627.

Obligations 5 1/4 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 64 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er décembre 1957.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

Société anonyme de Publications Périodiques

IMPRIMERIE E. DESFOSSES — NEOGRAVURE

Société anonyme au capital de 915.000.000 de francs
Siège social : 13, quai Voltaire, à PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55-B 620.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 *de* 5.000 *F.*

Treizième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 112 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er décembre 1957.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE VINCEY - BOURGET

Société anonyme au capital de 900.000.000 de francs
Siège social : 4, rue Paul-Cézanne, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 54-B 5784.

Obligations « Tubes de Vincey » 4 1/4 0/0 1943.

Quatorzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse 250 obligations.
Il a été procédé au tirage au sort de 122 obligations.

Liste des 122 obligations sorties au tirage du 28 octobre 1957 remboursables à 2.000 F à partir du 1er décembre 1957, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
421 à 430	1957	3.253 à 3.260	1957	7.501 à 7.510	1956
1.421 à 1.423	»	3.281 et 3.282	1956	7.781 à 7.790	1957
1.521 à 1.530	»	3.813 à 3.820	»	7.885	1955
1.561 à 1.568	»	4.413 à 4.420	1957	8.089	1952
1.660	»	4.511	1953	8.348	1954
1.661 à 1.670	»	5.391 à 5.400	1957	8.381 à 8.384	1956
2.171 à 2.180	»	6.306	1956	8.388 à 8.390	»
2.372	1956	6.308 à 6.310	»	8.451 à 8.460	1957
2.378 à 2.380	»	6.901 à 6.900	1957	8.628 à 8.630	1955
2.442 à 2.448	1957	6.955 à 6.957	1953	9.141	1956
2.831 et 2.832	1956	6.991 à 6.997	1956	9.144 à 9.150	1957
2.941 et 2.942	1953	7.251 à 7.254	1948		

Ces obligations sont remboursables chez :

La banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris (8e), et chez ses succursales et agences ;
La Société industrielle et financière des tubes, 6, rue Daru, à Paris (8e).

MILLION-GUIET-TUBAUTO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

35, RUE PAUL-VAILLANT-COUTURIER, A LEVALLOIS-PERRET (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 56-B 10984.

Obligations 4 1/4 0/0 *de* 1.000 *F et* 5.000 *F nominal* (*émission* 1943).

Quatorzième amortissement du 1er décembre 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté sur le marché 116 obligations de 5.000 F nominal et 1 obligation de 1.000 F nominal, représentant un capital nominal de 581.000 F.

Pour parfaire le montant nominal de 840.000 F prévu par le tableau d'amortissement pour le 1er décembre 1957, les porteurs d'obligations sont informés qu'il sera procédé le 25 novembre 1957, à quatorze heures trente, dans les bureaux de MM. B. de Charnacé et Ce, banquiers à Paris, 6, rue de Lisbonne, au tirage au sort de 259 obligations de 1.000 F nominal.

Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.611.250.000 F

SIÈGE SOCIAL : 79, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Registre du commerce : Seine n° 55-B 5902.

Bons quinquennaux 6 0/0 1953 de 10.000 F nominal.

Echéance du 15 décembre 1957.

Tirage effectué le 17 octobre 1957 par amortissement de 5.000 bons.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
4.706 à 9.705	1957

Coupon n° 5 attaché (échéance 15 décembre 1958).

Les bons désignés par le sort seront remboursés à leur montant nominal à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e).

ENTREPRISES ALBERT COCHERY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 770.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DE ROME, A PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 2353.

Obligations 6 0/0 1955 de 10.000 F.

Deuxième tirage effectué le 24 octobre 1957.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 1.873 obligations sorties à ce tirage (la société a racheté 236 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement.
		Francs.
38.721 à 40.221	55	10.515
55.972 à 57.752	57	10.525

Les obligations amorties au tirage du 24 octobre 1957 seront remboursables à partir du 1er décembre 1957.

LAMBERT FRERES & Ce

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2.463.750.000 F

SIÈGE SOCIAL :

ROUTE D'ARGENTEUIL, CORMEILLES-EN-PARISIS (SEINE-ET-OISE)

R. C. : Versailles n° 56-B 332.

Obligations 6 0/0 1955.

Deuxième amortissement du 23 octobre 1957.

Les 879 obligations portant les numéros 40.151 à 41.029 sont amorties et remboursables le 1er décembre 1957 à 10.540 F, coupon n° 3, échéance 1er décembre 1958, attaché.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la compagnie a procédé au rachat en Bourse de 878 obligations. L'économie ainsi réalisée par les rachats permet la majoration du prix de remboursement de 40 F par titre.

Le remboursement des obligations s'effectue aux caisses des établissements suivants :

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e), et ses banques affiliées ;

Société générale, 112, avenue Kléber, Paris (16e),

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

SOCIETE ECONOMIQUE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 284.400.000 F

SIÈGE SOCIAL : RUE LAMOTHE, LYON

R. C. : Lyon n° 54-B 880.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 2.500 obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F, la Société économique d'alimentation a procédé au rachat en Bourse de 139 obligations correspondant à l'annuité prévue pour l'amortissement du 15 décembre 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse et les obligations sorties au premier tirage du 4 novembre 1946 ont été remboursées en totalité.

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)

R. C. : Paris n° 54-B 6624.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les propriétaires d'obligations 4 1/2 0/0 1946 (12e série) qu'il a été amorti, par rachats en Bourse, 305 obligations prévues pour être amorties le 15 décembre 1957 par voie de tirage au sort.

En conséquence, le tirage au sort prévu au tableau d'amortissement pour cette date n'aura pas lieu.

Union des Sociétés d'Habitations à Loyer Modéré de Roubaix-Tourcoing et environs

SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL DE 1.350.000 F

SIÈGE SOCIAL : 16, RUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, ROUBAIX

Obligations 6 1/4 0/0 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 1.734 obligations sorties au tirage au sort effectué en séance publique le jeudi 24 octobre 1957, et qui seront remboursables à 10.500 F à partir du 1er décembre 1957 ;

2° De la série comprenant les obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.289 à 2.918	1956	17.703 à 19.436	1957

ETABLISSEMENTS MARTINEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : RUE DUCOUX, A BLOIS
R. C. : Blois n° 5090.

Emprunt obligataire 6 0/0 1948.

Neuvième amortissement.

Liste des 35 obligations 6 0/0 1948 sorties au neuvième tirage au sort du 21 octobre 1957 et formant la totalité des titres à amortir au 15 décembre 1957.

185 à 219 inclus, soit 35 titres.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 décembre 1957 à 5.000 F l'une, coupon n° 10 attaché, aux guichets de la Banque régionale de l'Ouest, à Blois, et dans ses agences.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 9 mai 1949, page 4371.*)

Toutes les obligations 6 0/0 1948 amorties aux tirages antérieurs ont été remboursées.

DISTILLERIE SIMON AINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 35.000.900 F
35, RUE DE BELFORT, CHALON-SUR-SAONE
R. C : Chalon-sur-Saône n° 1260.

Emprunt obligataire 7 0/0 net 1951.

Tirage des obligations amorties au tirage du 7 octobre 1957.

45 obligations amorties, remboursables à partir du 1er mars 1958, et portant les numéros :

598 à 603 inclus	6
645 à 683 inclus	39
	45

Remboursement au pair (5.000 F) plus un demi-coupon du 1er octobre 1957 au 1er mars 1958.

Numéros sortis aux tirages précédents et non remboursés.

Néant.

BILANS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 2.100.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 4452.

SITUATION AU 30 JUIN 1957

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		39.990.509.208
Avoirs dans les banques et chez les correspondants et reports		1.702.412.880
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		1.075.498.438
Titres divers en portefeuille		1.080.880.591
Immeubles		234.155.277
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		12.957.449.168
Avances à moyen terme :		
Sur ressources diverses de la société	107.203.113.978	
Sur avances du fonds de développement économique et social	103.134.850.200	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)	»	215.337.964.178
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)		1.300.000.000
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941)		171.515.383.947
Débiteurs divers		2.823.968.802
Comptes d'ordre et divers		11.551.439.052
		459.569.661.541

PASSIF

Capital social		2.100.000.000
Prime d'émission du capital social		210.000.000
Réserves :		
Légale		210.000.000
Générale		2.200.000.000
Immobilière		125.000.000
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		2.100.000.000
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		3.373.964.093
Bons et obligations en circulation :		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	105.174.540.000	
A ajouter : primes de remboursement courues	44.169.440	105.218.709.440
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	171.714.509.000	
A ajouter : primes de remboursement courues	1.110.874.947	172.825.383.947
Avances du fonds de développement économique et social		109.825.175.200
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		7.286.530.638
Créditeurs divers		1.780.756.767
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		15.467.745.135
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts et le règlement des traites		6.841.559.818
Comptes d'ordre et divers		30.004.836.503
		459.569.661.541

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	124.056.437.967
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	190.106.923.171

Le directeur général,
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 2.100.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 4452.

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 30 JUIN 1957

Règlement d'allocations pour la reconstruction (guerre de 1939 et inondations).

Payement d'allocations :		Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	84.088.386.050
Guerre de 1939. 2.405.627.676.269		Produits de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés	6.979.800.246
Inondations ... 1.283.133.675		Versements de la caisse autonome de la reconstruction	2.323.729.336.693
	2.406.910.809.944	Versements de l'Etat pour payements d'allocations (inondations)	1.149.564.187
Disponibilités	14.176.999.842	Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction	5.092.946.740
		Reversements de payements	47.775.870
	2.421.087.809.786		2.421.087.809.786

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales :		Versements de l'Etat pour avances spéciales	137.479.613.286
Avances du fonds de développement économique et social	153.195.045.740	Intérêts intercalaires capitalisés sur avances spéciales du fonds de développement économique et social.	16.534.984.140
Avances à l'industrie cinématographique	800.467.286		
Autres avances	19.084.400		
	154.014.597.426		154.014.597.426

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français	993.652.951.755		
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)	866.057.075		
Prélèvement contractuel (accord du 10 juillet 1948)	76.651.392.847		
Disponible bloqué en compte à la Banque de France	168.739.167		
	1.071.339.140.844	Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	1.071.339.140.844

Le directeur général,
BRUNET.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

M. Eugène Lehr, syndic liquidateur, 4, rue de la Garde, à Metz, agissant ès qualités de syndic de la faillite de la société à responsabilité limitée Garage Saint-Jean, 1, rue Saint-Jean, à Metz, assigne devant le tribunal cantonal de Metz Mme Jacqueline Mercereau, autrefois domiciliée à Mondelange, 479, route de Metz, actuellement sans domicile ni résidence connus, pour la faire condamner à enlever du garage Saint-Jean, où elle est entreposée, la voiture automobile Peugeot immatriculée sous le n° 728-BT-54, appartenant à la dame Mercereau, et cela dans un délai de cinq jours à partir du jour où le jugement à intervenir sera devenu définitif ;

Dire et juger que faute de ce faire, la défenderesse sera condamnée à payer au demandeur ès qualités la somme de 10.000 F à titre de dommages-intérêts ;

Déclarer le jugement à intervenir exécutoire par provision, au besoin contre dépôt d'un cautionnement.

Le sieur Lehr assigne la dame Mercereau, au tribunal cantonal de Metz, aux débats oraux qui auront lieu le 9 janvier 1958, à huit heures quarante-cinq, salle 19 du palais de justice, à Metz.

La présente vaut signification publique.

Le greffier du tribunal cantonal.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Herszlikowicz (Raymonde), née à Paris (10e) le 4 septembre 1934, épouse assistée et autorisée de son mari M. Maurice Fellous, avec lequel elle demeure à Paris (11e), 11, rue des Boulets, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Garand.

M. Paul-Bénonin Boyer, industriel, demeurant à Courbevoie (Seine), 2, avenue du 11-Novembre, né le 18 février 1912 à Robion (Basses-Alpes), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Jean-Paul, né le 23 mai 1943 à Neuilly-sur-Seine (Seine), et Erik-Pierre-Paul, né le 7 juillet 1946 à Saint-Cloud, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Belvefer.

M. Jadrzejczak (Joseph), né le 20 février 1918 à Gladbeck (Allemagne), demeurant 63, rue du Maréchal-Leclerc, à Saint-André (Nord), agissant tant en son nom personnel que pour ses enfants mineurs : Jean-Luc, né le 20 avril 1945 à Saint-André, et Hervé, né le 9 avril 1955 à Lille, demeurant avec leur père, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Jadrejak.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entraide des cadres des usines d'emballages Van Leer.** But : entraide des membres du personnel des usines d'emballages Van Leer. Siège social : 39, avenue de Friedland, Paris.

9 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Jeunesse et Amitié.** But : propager les arts dramatiques et musicaux ; organiser des activités éducatives et des loisirs culturels ; établir des liens de camaraderie et de solidarité entre ses sociétaires et des relations amicales avec les groupes similaires. Siège social : chez M. Courtois, Vermenton.

12 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **C. E. T. A. de Roye-Santerre (Centre d'études techniques agricoles).** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation agricole et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des procédés techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : Verpillières (Somme).

12 octobre 1957. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Javelot-Club des cheminots d'Arras.** But : pratique du sport javelot. Siège social : rue Stephenson, Arras.

18 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Institut de recherches et d'études publicitaires (I. R. E. P.).** But : rechercher à mettre à la disposition de ses adhérents toute la documentation artistique, technique, statistique ou autre concernant la publicité, ses méthodes, ses réalisations, ainsi que les activités connexes de la publicité. Siège social : 27 *bis*, avenue de Villiers, Paris.

18 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Saint-Hilaire-de-Chaléons.** But : grouper les jeunes ruraux et rurales en vue de leur formation postscolaire agricole. Siège social : mairie de Saint-Hilaire-de-Chaléons (Loire-Atlantique).

22 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **La Jeunesse féminine de l'Immaculée.** But : formation artistique et sportive des jeunes filles ; bibliothèque ; séances récréatives ; voyages. Siège social : 49 *bis*, rue Victor-Hugo, Cambrai (Nord).

23 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Laval. **Amicale des sociétaires de la Caisse chirurgicale mutuelle familiale de la Mayenne.** But : resserrer les liens amicaux et établir une plus grande solidarité entre les membres adhérents de la Caisse chirurgicale mutuelle familiale ; étudier toutes les questions sociales et accessoirement constituer un groupement d'assurance décès. Siège social : 16, rue Jules-Ferry, Laval.

23 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association d'éducation populaire de Saint-Etienne-Lardeyrol.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les institutions d'éducation populaire de toute nature ; organiser les loisirs sous toutes leurs formes et toute activité ayant pour but l'épanouissement physique, intellectuel et moral des membres de ses œuvres. Siège social : salle des fêtes de Saint-Etienne-Lardeyrol.

24 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union des écrivains et artistes latins.** But : promouvoir le rayonnement culturel de la France et la défense de la civilisation latine. Siège social : 5, avenue Victor-Hugo, Paris.

25 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Mende. **Syndicat de défense des propriétaires riverains de l'Altier.** But : intérêts moraux et matériels des propriétaires. Siège social : chez M. Coulomb (Albert), Altier.

25 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Société communale de chasse d'Erches.** But : développement du gibier par la protection, le repeuplement et l'élevage ; destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social : mairie d'Erches (Somme).

26 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Jazz-Club du Sud-Est.** But : répandre par tous les moyens la véritable musique de jazz. Siège social : 180, rue de Rome, Marseille.

23 octobre 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **La Communauté de travail Octave-Delezenne.** But : former une équipe d'hommes travaillant dans la même entreprise de bâtiments et décidés à appliquer les principes communautaires. Siège social : 69, avenue Roger-Salengro, Roubaix.

23 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Cantine scolaire d'Eyrans.** But : servir des repas soit gratuitement, soit à prix modique, aux enfants fréquentant l'école publique d'Eyrans. Siège social : mairie d'Eyrans (Gironde).

27 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Jeunesse et Culture.** But : création d'un foyer de jeunes et d'un foyer servant de patronage pour enfants de six à douze ans et assistance aux vieillards de la commune. Siège social : mairie de Bletterans.

29 octobre 1957. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Amicale des anciens de la compagnie F. F. I. Surcouf.** But : venir en aide, en cas de nécessité, aux anciens membres de la compagnie F. F. I. Surcouf et à leur famille, ainsi que l'organisation de fêtes permettant de resserrer les liens entre les anciens de ladite compagnie. Siège social : chez M. Herve, Kergroas en Pont-Croix.

29 octobre 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association locale des francs et franches camarades de Lille.** But : offrir aux enfants et adolescents, garçons et filles, des loisirs sains et éducatifs. Siège social : groupe scolaire Jean-Zay, garçons, rue Hippolyte-Lefebvre, Lille.

29 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Billard-Club chambonnaire (B. C. C.).** But : resserrer les liens d'amitié entre les intéressés et développer, dans la mesure de ses moyens, la pratique du sport billard. Siège social : café Charret, 42, rue Gambetta, le Chambon-Feugerolles.

30 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Syndicat des Castors des Charmettes.** But : défense des intérêts et droits matériels et moraux de ses membres. Siège social : 6, rue du Val-d'Aran, Toulouse.

30 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Cercle judo de Nantes.** But : culture physique ; pratique du judo et disciplines assimilées. Siège social : 2, rue Bossuet, Nantes.

MODIFICATIONS

4 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Le Foyer de la garnison de Nevers change son titre qui devient **Foyer des jeunes,** modifie ses statuts et change la composition de son conseil d'administration. Nouveau but : offrir aux jeunes (militaires, travailleurs, ruraux, étudiants et sportifs) un lieu de repos et de délassement où ils pourront se réunir librement pour y pratiquer les sports et trouver les loisirs et distractions que le conseil d'administration pourra organiser. Siège social : 20, rue Saint-Gildard, Nevers.

22 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. La **Société parisienne des courses de lévriers** transfère son siège social du domaine de Chanteloup, Saint-Germain-les-Arpajon, à la Roche, par Arpajon (Seine-et-Oise).

25 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Comité académique des publications universitaires** transfère son siège social du 1, rue du Périgord, Toulouse, au 3, rue Roquelaine, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

MODIFICATIONS

20 septembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Wesoly Tulacz,** à Bruay-en-Artois, transfère son siège social de la salle du bar Polski, impasse Duquesne, Bruay-en-Artois, à la salle Paloma, 35, rue Charles-Marlard, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

25 septembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. La **Société Sainte-Barbe des mineurs yougoslaves** transfère son siège social de la salle du bar Polski, impasse Duquesne, Bruay-en-Artois, à la salle Paloma, 35, rue Charles-Marlard, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.